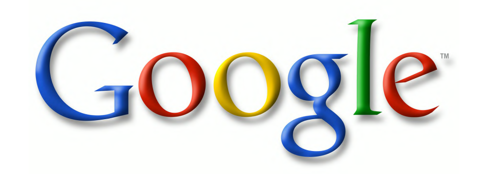





600001184K




600001184K



1878

PRÉFACE.

DEux motifs me déterminerent à composer cette Histoire après la descente des Anglois en cette ville le 8 Août 1758. Le premier, pour faire connoître à l'Etat de quelle conséquence il étoit d'en conserver la Place, & d'en protéger les habitans. Le second, pour donner une juste idée de leur valeur & de leur zèle en tout tems pour la défendre. Animée par ces deux motifs, je n'ai épargné aucuns soins & aucunes peines pour parvenir à la découverte des faits les plus intéressants, & à une justesse de remarques qui ne laissassent rien à desirer à notre Nation pour le but que je me suis proposé ; je tache de la convaincre de la vérité de mon premier objet, en faisant voir combien les Anglois ont fait d'efforts & de tentatives depuis

l'origine de la Monarchie jusqu'à présent, non-seulement pour s'en rendre maîtres, mais encore pour la retenir & garder, quand ils en ont été en possession ; je tache de la convaincre pareillement de la vérité de mon second objet, en détaillant les récompenses & les priviléges dont nos Rois ont honoré les habitans de cette Ville.

Les différentes incursions des Anglois dans le Cottentin en 1003 lors de la guerre de Richard II. Duc de Normandie avec eux, & depuis en 1295, 1346, 1378, 1379, 1415, 1418, 1450, 1562, 1574, celles des Protestants en d'autres temps, & ainsi successivement, ne m'ont pas permis de trouver toujours les traces & les vestiges des plus anciens monumens. Ils ont enlevé nos plus curieuses & importantes Archives. La crainte qu'ils ne s'en fussent emparés en 1758 allarma tout

le canton ; je conçus de-là la nécessité de recueillir à l'avenir tout ce qui pouvoit me procurer des lumieres & des connoissances sur les évenemens propres à mon travail ; je pris les précautions les plus exactes pour acquerir la certitude des faits ; je consultai toutes les anciennes *Chroniques*, en ce qui pouvoit y avoir rapport, & j'ai concilié, autant qu'il m'a été possible, les époques désignées par les Historiens, avec celles de nos Chartes ; ce n'est qu'après de longues & constantes vérifications que je présente cette Histoire au Public, dans la confiance où je suis, qu'il voudra bien me faire grace sur la diction, en faveur du génie patriotique, qui a seul dirigé ma plume.

Cherbourg est une ancienne ville frontiere, Maritime, située en Basse-Normandie, dans la presqu'Isle du

Cottentin, à l'entrée d'un Port ſpacieux, dans lequel ſe décharge la riviere de Divette, & au fond d'une grande Baye formée en partie par une Grêve de plus de deux lieues & demie de longueur. Meſſieurs de l'Académie fixent ſa longitude à 16 degrés 30 minutes, & ſa latitude à 49 degrés 37 minutes 10 ſecondes, ſon plus long jour d'Eté eſt de 16 heures un peu plus, & ſon plus court d'Hiver, de 8 heures. Cette ville eſt plus Occidentale que Paris de 16 minutes, ſa ſituation eſt très-agréable, ſon air fort ſein & temperé, quoiqu'elle ſoit bâtie dans un fond; le Port en eſt très-beau & très-commode.

Il y a aujourd'hui à Cherbourg le Siége d'une Juriſdiction de Police, d'une Vicomté, d'un Bailliage Abbatial, d'une Amirauté, un Bureau des Traites Foraines & Direction des Aydes, une ſeule Paroiſſe,

dont l'Eglise est dédiée à la Sainte Trinité, un Hôtel-Dieu fort ancien, sous la protection de Saint Louis, fondé & entretenu par les habitans pour les pauvres du lieu, une Abbaye d'Augustins, de fondation Royale, & à la proximité sur la Montagne du Roule un Hermitage habité par trois pieux Solitaires qui en ont défriché la côte avec des travaux incroyables.

Ces habitans y sont exempts de la Taille, ont la Franchise de leur salé, on y en compte environ huit mille, & dix-huit cent maisons, dont plus de cinq cent sont bâties depuis 1700. M. le Marquis de Matignon en est Gouverneur, M. le Marquis de Fontenay Lieutenant de Roi, M. le Baron de Copley Commandant, trois Echevins élûs triennallement en ont l'administration municipale, & un digne Curé l'administration spirituelle.

Cette ville a été des plus fortes de l'Europe, & a ſoutenu les plus longs ſiéges par la ſeule valeur de ſes citoyens. Elle n'eſt actuellement défendue que par quelques Forts, conſtruits ſur le bord de la Côte, pour protéger l'entrée de ſa rade. Cette Rade eſt fermée par deux petites Iſles, dont l'une au Nord, s'appelle l'*Iſle Pelé*, & l'autre au Nord-Oueſt ſe nomme le *Hommet*. Ces deux Iſles ne ſont diſtantes l'une de l'autre que d'une portée de canon. Les Forts qui ſubſiſtent, ſont, premierement, celui d'Equeurdreville (*a*), bâti ſur une pointe avancée à l'extrémité de la Baye; ſecondement, celui du Gallay, placé plus au-dedans de cette Baye ſur une autre pointe avancée; troiſiémement, celui de Longlet, ſitué

(*a*) Cette Paroiſſe a été fort ravagée par les ſoldats Anglois au mois d'Août 1758. Madame de Metot peut en dire des nouvelles; & Madame de Querqueville peut être conſultée ſur la ſienne.

presque sous la ville, & enfin celui de Tour-la-ville (a), bâti à son orient. Dans ces quatre Forts, il y avoit, lors des dernieres guerres, cinq mortiers & trente-quatre piéces de canon.

Outre le Port principal, où il monte dix-huit à vingt pieds d'eau, & où les vaisseaux sont toujours à flot quand on retient les Ecluses, on remarque encore un autre petit Port placé entre le Fort du Gallay & celui d'Equeurdreville, qui est à l'abri des vents de Nord & Nord-ouest. Il seroit aisé de le rendre propre à la retraite de nos vaisseaux de guerre, en faisant défoncer le Pré du Roi qui le borde, & cette entreprise seroit d'autant plus avantageuse à la France, qu'en tems de guerre avec les Anglois, ses vais-

(a) C'est une des Paroisses qui a le plus souffert de la derniere descente des ennemis ; M. Varein qui en est Curé peut faire le récit de ses pertes, il en a fait lui-même *une triste épreuve*. Les autres lieux voisins n'en ont pas été plus exempts ; & le détail en est infini.

ſeaux y relâcheroient, lorſqu'ils ſeroient pourſuivis par ſes ennemis, & les Corſaires de leurs Iſles, qui croiſent continuellement à la hauteur de ce Port, & qu'en tems de paix ils y pourroient aborder pour notre commerce ſur la Manche.

Parmi les fâcheuſes révolutions que le Chriſtianiſme & l'Etat ont ſouffertes par les guerres étrangeres & civiles des derniers ſiécles, aucune n'a alteré la fidélité de cette ville au ſervice du Souverain, & la pureté de ſa catholicité ; elle a donné le jour à de grands hommes, pour les armes, à Martel de Licange, à Hüe du Filet, à Vigan, aux Cailleres, à Deſroches Orange, le Hedois, & une infinité d'autres ; pour les Sciences, aux Cailleres, Auteurs de pluſieurs Ouvrages, tels que l'Hiſtoire du Maréchal de Matignon Gouverneur de Cherbourg, la Science du Monde, le Traité des Négociations, & au-

tres; pour la Religion, au Pere Duquesne, à Bathelemy Piqueray, à Antoine Paté Curé.

Il y paroit même actuellement un de ces génies heureux propres à remplir une illustre carriere; M. Dallet l'aîné, nous donne de grandes espérances sur ses talents & son goût pour la Poësie. Il est Auteur d'un Poëme sur les malheurs de Cherbourg, qui est écrit avec beaucoup de feu & d'imagination; on y découvre principalement le Poëte sous les qualités d'un vrai Patriote; ses images répondent à son caractere, & ses expressions aux sentimens d'un cœur pénétré des pertes de ses concitoyens, il y a de grandes beautés dans cette Piéce, & sa Patrie sensible à son zèle, ne peut que l'exhorter à profiter des dóns qu'il a reçu de la nature, pour y trouver une gloire qui rejaillisse sur elle & sur lui.

M. de Chantereyne, Receveur de S. A. S. M. le Duc de Penthiévre à

Cherbourg, s'y diſtingue par ſon goût pour la bonne antiquité, & ſes recherches ſur les Médailles Grecques & Romaines.

Enfin, les Dames de Cherbourg ont eu la gloire de triompher du plus cruel Ennemi, & d'humilier ſeules la pompe & le luxe des Dames Angloiſes.

Les bornes d'une Préface me fixent pour le moment à une obſervation générale ſur ce qui regarde cette ville, & j'entre ſur le champ dans le ſujet de mon Traité Hiſtorique.

Je le diviſe en deux Parties, la premiere a pour objet tout ce qui s'eſt paſſé à Cherbourg depuis ſon origine juſqu'à préſent, le recit des faits puiſés dans les Chartes, & nos plus graves Hiſtoriens conduiſent naturellement à la preuve de ma premiere propoſition ; la ſeconde Partie a pour objet toutes les Conceſſions & Priviléges de la ville depuis Louis XI juſqu'à ces derniers tems, & l'analiſe que j'en fais, conduit pareillement à la preuve de la ſeconde. C'eſt par l'ordre de cette diviſion que j'eſpére remplir l'attente du Public.



HISTOIRE
DE LA VILLE
DE CHERBOURG
ET DE SES ANTIQUITÉS,

Qui découvre des Faits très-importans sur l'Hiſtoire de Normandie.

PREMIERE PARTIE.

Faits depuis l'Origine de la Ville de Cherbourg juſqu'à préſent.



ETTE origine a beaucoup partagé les ſentimens de nos Hiſtoriens : les uns ont prétendu que Cherebert ou Charibert en fut le Fondateur ; les autres ont ſoutenu que Céſar ou le Général Titurius Sa-

bitans en firent jetter les fondemens ; tous appuient leur opinion sur différentes conjectures. Celle qui m'a paru la plus vraisemblable est celle des seconds.

En effet, quelle apparence y a-t-il que Cherebert (*a*) l'aie fait bâtir lui-même ; notre Province n'étoit pas dans son partage. Il n'avoit eu pour appanage de Dagobert I son aîné, que la Xaintonge, le Périgord, l'Agénois & le Toulousain ; il n'établit son Siége qu'à Toulouse, où il mourut en 630 ou 637, & aucun Auteur ne nous autorise à penser que le canton où est situé cette Ville, eut été par lui retenu pour se procurer un Port de Mer, utile à ses vûes.

La presque ressemblance des noms n'est pas suffisante pour convaincre les esprits ; quelques circonstances & quelques autorités donnent lieu à la seconde opinion. On a trouvé dans les ruines d'un ancien château bâti en cette ville, des médailles de Jules César qui ne

(*a*) Morery p. 775 1. vol.

peuvent être que du tems que l'art de la Sculpture en métaux, n'étoit pas connu dans les Gaules, ſur leſquelles étoient imprimés d'un côté un viſage, & de l'autre un cheval, & ſous une des roches de la montagne du Roule qui eſt au Midi de cette ville, d'autres médailles de quelques Empereurs Romains, ſuivant la tradition du pays. A ces circonſtances joignons les remarques de nos Hiſtoriens. Vitalis Orderic, Bénédictin (a), Sigebert (b), Froiſſard (c), Ducheſne (d) & pluſieurs autres prétendent que Céſar fut l'auteur de la fondation de cette Ville, & on peut s'en rapporter volontiers à leurs propres obſervations; quoiqu'il ne ſoit pas queſtion dans leurs Chroniques de ſon entrée dans

[a] Auteur d'une Chronique; il vivoit au douziéme ſiécle.

[b] Moine, Auteur d'une autre Chronique depuis 379 juſqu'en 1112.

[c] Chanoine, Auteur d'une autre Chronique.

[d] Ducheſne, Hiſtoriographe de France, Auteur des Recherches des Antiquités.

cette partie des Gaules, on eſt certain au moins que ſes Généraux y ſont venus, ſur la foi de ſes Commentaires. *L. 2. & 3. de B. g.* & ces Généraux ont bien pû y laiſſer des monuments propres à la gloire de ſon nom, & à l'augmentation de ſes conquêtes. Craſſus fut envoyé avec une légion vers les Etats Maritimes des Gaules, & s'en rendit maître ; ces Etats Maritimes étoient tous les Ports de Mer qui bordoient la Côte des Unelliens que nous croyons les Cottentinois, & celle des peuples voiſins. Craſſus après avoir ſubjugué cette Contrée, & s'être retiré enſuite en Anjou pour y faire camper ſa légion, envoya ſes principaux Officiers ſur la frontiere pour avoir du bled, à cauſe de la diſette, & Terraſidius vint à Coutance ; ces expéditions des Lieutenans de Céſar, donnent même matiere à une plus forte conjecture ; c'eſt que Cherbourg devoit ſervir à ce Conquerant, comme le Fort le plus ſûr & le plus redoutable pour l'azile de ſa Flotte, avant ſon paſſage

chez les peuples de la Grande-Bretagne, & pour y préparer sa retraite en cas de mauvais succès ; que dans ce point de vûe, il dût y faire construire un château d'une force extraordinaire. Ce qui confirme encore plus cette conjecture, c'est qu'on n'a qu'à rapprocher de plus près ce qui se passa alors dans les mouvements, & les entreprises de ce grand Homme, & de ses Officiers.

César nous apprend dans les mêmes Commentaires, *L. 3. & 4.* des guerres des Gaules que les Unelliens ou Cottentinois furent défaits dans l'action de Viridouix leur Chef, contre Titurius Sabinus, général Romain, qui vint au Cottentin avec ses troupes. Les habitans d'Evreux & de Lisieux leur avoient fermé les portes, & s'étoient joints aux Cottentinois : Sabinus s'étant retranché sur une hauteur, Viridouix étoit venu se camper à une demie lieu de lui. Sabinus voulant plûtôt le vaincre par ruse que par force, choisit un Gaulois adroit & fidéle pour répandre dans son Camp le bruit que

les Romains étoient effrayés de ses forces, & qu'ils alloient se retirer la nuit suivante pour secourir César qui étoit près de Vannes. Les Cotentinois trop crédules, donnerent dans ce piége, & vinrent attaquer les Romains sur la hauteur ; Sabinus qui s'étoit préparé à les bien recevoir, les surprit si habilement, qu'aidé de l'avantage du poste & de la bravoure de ses soldats, il les tailla tous en piéce, & les poursuivit jusqu'à leur entiere défaite. Le carnage fut grand, & après cette bataille, toutes les villes du Cotentin se rendirent, & devinrent par cet évenement, soumises à la puissance des Romains.

L'on voit donc par cette relation que si Cherbourg n'étoit pas alors fondé par César, au moins le pays où il est situé étoit tombé sous sa domination, comme faisant partie du terriroire conquis : on ne peut se refuser à l'évidence de cette remarque comme appuyée sur une vérité historique ; mais si l'on veut bien suivre encore avec moi ce que

fit Céſar avant ſon embarquement pour la Grande-Bretagne, l'on demeurera perſuadé que le château de Cherbourg étoit conſtruit, quand il réſolut de tenter cette expédition.

Céſar qui joignoit la prudence la plus conſommée à ſes autres qualités, conſulta les peuples & marchands Gaulois qui trafiquoient ſur la Côte, pour connoître & approfondir les avenuës du nouveau Royaume dont il méditoit la conquête. Qui pouvoit mieux dans le nombre de ces peuples lui fournir de sûrs éclairciſſemens que le peuple de Cherbourg & de la Côte voiſine, tant à cauſe de ſon ancienne liaiſon avec les Bretons, qu'à cauſe de la briéveté du paſſage & du commerce réciproque? Ce Peuple auroit-il eu moins de part que les Moriniens à des inſtructions auſſi eſſentielles pour le ſalut du Vainqueur & celui de ſes ſoldats? tandis que Sabinus & ſes autres Officiers étoient en état de fonder ſur cela ſes connoiſſances, ce peuple vaincu pouvoit-il rien refu-

ſer à leurs ordres ? Non, Céſar ſçut tout ce qu'il lui importoit de ſavoir, & c'eſt parce qu'il fut bien inſtruit, qu'il prit, (ainſi qu'il le dit) la précaution de faire conſtruire des Forts & Citadelles aux limites des villes Armoriques & d'y placer de bonnes & fortes garniſons, afin de ne pas laiſſer d'ennemis derriere lui, tant qu'il ſeroit en Angleterre. Ces villes Armoriques & leur territoire comprenoient, au rapport des Géographes, tout le pays maritime de Normandie & de Bretagne, & l'on ne peut avoir de raiſon pour ſoutenir que Cherbourg & le lieu de ſa ſituation fuſſent exceptés & oubliés par Céſar dans cette fortification générale, puiſque cette Côte donnoit alors le plus d'entrée dans les Gaules, & que depuis la Monarchie Françaiſe, elle a été regardée comme la clef de la Baſſe-Normandie. Telles ſont les autorités, circonſtances & conjectures qui ſemblent attribuer à Céſar la fondation de Cherbourg. Revenons maintenant aux évenemens qui ſuccéderent à la défaite de Viridouix.

Les Cottentinois qui avoient été ainsi subjugués dans leur propre canton, eux qui au nombre de 24000 s'étoient répandus dans la Franche-Comté, dans le pays d'Autun & de Trèves, qui y avoient fait des courses pour piller & ravager, ces peuples resterent dans l'abbattement & la consternation, jusqu'à ce qu'ils essayerent de secouer le joug Romain sous le commandement de Vercingentorix, à qui ils fournirent leur contingent du secours qu'il demandoit ; mais cette tentative fut sans succès pour eux, comme *on le peut voir* dans les Commentaires de César, & ils resterent pour toujours sous la domination des Romains.

Les habitans de Cherbourg qui n'étoient que des Unelliens, suivirent sous l'empire des Romains la Religion de leurs Auteurs, c'est-à-dire celle des anciens Gaulois : ils en conserverent les Dieux & les Ministres ; ils continuerent à y adorer Jupiter, Pluton, Apollon, Mars & Mercure. Ils tournerent princi-

palement leur culte du côté de Pluton : un ancien usage qui a subsisté en cette ville jusqu'en 1745, qu'il a été prohibé par une Ordonnance de Police, & qui paroît un reste des Festes de l'ancien Paganisme appuye cette idée.

Les enfans portoient à Cherbourg, le premier Dimanche de Carême sur le soir, des torches de matieres combustibles toutes allumées, & parcouroient ainsi toutes les rues; cette cérémonie étoit bien véritablement l'image de celle qu'on pratiquoit autrefois au commencement du Printemps, chaque année en l'honneur de ce Dieu, par laquelle les Idolâtres vouloient se représenter son sombre empire, qui n'étoit éclairé que par des lueurs funébres. Cet usage qui m'a été attesté sur les lieux par une infinité de personnes, parut choquer la bienséance de notre Religion, & même dangereux pour la sûreté publique; les Officiers de Police de cette ville, toujours attentifs au bien général, firent publier des défenses expresses par une

Ordonnance du 27 Février 1745, à tous peres & meres, tuteurs, maîtres & maîtresses & autres, de permettre à l'avenir qu'aucuns de leurs enfans, pupilles, écoliers, apprentifs, compagnons, serviteurs & domestiques, s'armassent d'aucunes de ces torches (qui sont dénommées dans cette Ordonnance *Instruments radiaux*) le premier Dimanche de Carême, ni autre jour, missent le feu à aucuns vieux haillons, & vieilles dépouilles des matelots qu'on remplissoit de bitume, de goudron ou de poix-resine, à peine de vingt livres d'amende, & de prison pour ceux qui seroient surpris avec ces instrumens. Cette Ordonnance de Police prouve combien la jeunesse de Cherbourg étoit attachée à cette cérémonie annuelle, & j'en ai rapporté les dispositions pour faire voir quels en ont été les derniers vestiges.

Ce n'est pas la seule trace de l'antiquité Payenne que j'ai remarqué chez les Cottentinois à la proximité de Cherbourg ; ils avoient un

Temple au pied d'un vallon dans un bois, à trois ou quatre lieues de cette ville, où leurs Prêtres que nous appellons Druides, reveroient la Déesse Cerès ; c'est le culte qu'on lui rendoit qui fit appeller ce vallon le *Val de Cerès*, qui par corruption s'est nommé depuis Val de Saire, canton extrêmement connu sur la Carte Géographique de Normandie; ils avoient pareillement un autre Temple à la Hague en la *Paroisse de Jobourg*, à quatre lieues de distance, où ils adoroient Jupiter, & c'est ce qui la fit nommer *Jobourg*, comme bourg consacré au culte de cette Divinité.

Il ne nous reste à la vérité aucuns monumens de ces deux Temples ; le temps sans doute les a détruit, & nous sommes forcés d'avoir recours seulement pour toute preuve à une ancienne tradition du pays, qui en soi ne laisse pas d'être respectable, si on considere d'ailleurs que de la plûpart des antiquités les plus reculées, il n'en subsiste aujourd'hui que l'origine du nom.

Le Cottentin, & toutes les Gaules furent aſſujettis à la domination des Empereurs Romains environ 500 ans : durant ce tems, on ne remarque rien dans l'Hiſtoire qui concerne particulierement Cherbourg. J'obſerverai ſeulement que depuis l'empire d'Auguſte juſqu'à celui de Galien & de ſes ſucceſſeurs, la paix de cette Contrée fut troublée par des revoltes, par des incurſions des peuples barbares qui venoient des regions Septentrionales & enfin par des diviſions inteſtines.

Ce ne fut que ſous le regne de Clovis I. que Cherbourg & tout le Cottentinois ſe trouverent réunis au nouvel Empire François, que Pharamond avoit commencé de fonder du côté du Rhin vers l'an 418 ou 420 de l'Incarnation de Jeſus-Chriſt (*a*). St. Ereptiole y arriva en 429 pour y répandre les lumieres de la Foi; il y fit de ſi grands progrès, que l'année ſuivante il fut

[*a*] Mezeray, Hiſtoire de France.

choisi par les peuples pour en être le premier Apôtre, & après les avoir tous éclairés du flambeau de l'Evangile, il fixa sa demeure à Coutance, comme la capitale du pays.

Les habitans de Cherbourg commencerent alors à jetter les fondemens d'une Eglise vers l'an 435, & à fonder un Hôtel-Dieu pour tous les pauvres de cette ville, à l'extrémité de la Banlieue, en un lieu nommé la Bucaille, suivant l'usage de ce tems, où l'on bâtissoit les hôpitaux hors les villes.

Saint Exupere, Saint Léoncien, (a) (qui assista au premier Concile d'Orléans l'an 511), & qui furent les successeurs de Saint Ereptiole à la Chaire Episcopale de Coutances, continuerent avec le même zèle leurs travaux apostoliques; ils acheverent de détruire l'idolâtrie dans Cherbourg, & Clovis I (b) soutint la Foi qu'ils y avoient prêchée, par son heureuse conversion à la Reli-

---

[a] Moreri pag. 907.
[b] Clovis I. depuis 467, jusqu'en 511.

gion Chrétienne qu'il embrassa, & par les exemples qu'il donna ensuite de son zèle pour sa propagation ; elle fut à la vérité un peu ébranlée sous les regnes de Mérouée (*a*) & de Childéric (*b*) ses prédécesseurs ; mais ces saints Evêques ne cesserent de fortifier les Cottentinois contre tout ce qui pouvoit y donner atteinte.

Clovis I. laissa en mourant quatre fils, qui diviserent le Royaume en quatre paties (*c*). Le Cottentin échut à Childebert roi de Paris, les autres disent à Clotaire son frere (*d*), roi de Soissons ; pendant & depuis le regne de ces deux Princes, St. Laudus & St. Rumphaire songerent à maintenir la Religion Chrétienne établie en ce pays ; occupants tous deux

---

[*a*] Mérouée, depuis 448 jusqu'à 458.

[*b*] Childéric, depuis 458 jusqu'à 467. Morery.

[*c*] Morery.

[*d*] Clotaire, Childebert, depuis 511 jusqu'en 1558 & 1561.

le Siége Episcopal à Coutance(*a*); ils envoyerent quelquefois leurs disciples à Cherbourg pour y reconnoître, si les habitans ne se relâchoient pas de la ferveur de leur foi.

Saint Urcisin, Saint Ulphobert, successeurs de St. Rumphaire à l'évêché de Coutance (*b*), veillerent pareillement sur eux pour la conservation de ce précieux dépôt (*c*).

Depuis ces Evêques jusqu'au regne de Charles II. *dit le Chauve*, on ignore ce qui s'est passé dans Cherbourg. Ce Roi nâquit en 823 (*d*), son pouvoir se borna d'abord à calmer quelques troubles; mais en 851 & aux années suivantes, les Normands, peuples de Dannemarck & de Nor-

---

[*a*] Morery. [*b*] Morery.

[*c*] En 577, Chilpéric envoya Théodebert son fils, en Neustrie, où il prit Cherbourg & toutes les villes qui pouvoient appartenir au roi Sigisbert, & ravagea les premiers Monasteres & Eglises bâties. Anc. Chron.

[*d*] Il ne mourut qu'en 877.

wege, vinrent ravager les côtes du Cottentin, & brûlerent les villes & monasteres, & menerent en captivité chez eux toutes les personnes qu'ils purent prendre. Cherbourg ne fut pas plus exempt de leurs ravages que les autres lieux. Leurs chefs nommés Hastingo & Biergost n'épargnerent aucunes villes.

En 887. St. Clair (*a*) fils d'Edouard, un des premiers Seigneurs d'Angleterre, né à Rochester, ville épiscopale de ce Royaume, aborda à Cherbourg; Deniau, curé de Gisors, Auteur de sa Vie, dit qu'il y reçut l'hospitalité dans une Abbaye dont le Prieur s'appelloit Odobert, qu'il y demeura quelque tems, & qu'il y fut ordonné Prêtre par St. Algare (*b*) évêque de Coutance vers l'année 892, qu'il y fit plusienrs miracles, & qu'il en sortit pour se retirer dans une solititude où il mourut martyr vers la fin du neuviéme siécle.

[*a*] Morery & Deniau curé de Gisors.
[*b*] Morery.

En 911, les Normands ſe préſenterent encore pour ravager le pays ſous la conduite du fameux Raoul (*a*) Seigneur de Dannemarck; ce chef réuſſit à s'en emparer, & Charles le Simple voyant que ſes ravages ne ceſſoient pas, que les peuples fatigués par une infinité de calamités, étoient prêts de ſecouer le joug de l'obéïſſance, réſolut de lui céder la province qu'on appelloit alors Neuſtrie, & qui prit enſuite le nom de Normandie, à titre du Duché relevant de la Couronne, en lui faiſant épouſer ſa fille Giſelle, ainſi qu'il fut arrêté par un Traité paſſé en l'an 912 ſous la médiation de Francon, archevêque de Rouen, qui le baptiſa, & le fit chrétien.

Raoul, dit Robert I.

La Chronologie de la ville de Rouen par M. de la Marc, Avocat au Parlement, nous préſente un trait ſingulier de la conduite de ce Prélat en 885, lorſque les Normands vinrent cette année pour la piller.

---

[a] De la Marc Avocat, Chronologiſte de la ville de Rouen.

Ce Prélat fut supplié par le peuple de se rendre au-devant de Raoul, qui approchoit de la ville avec son armée, pour implorer sa misericorde; il alla à sa rencontre, & fut écouté : le Prince appaisa la fureur de ses troupes, entra triomphant dans la ville, empêcha les désordres, & ne s'occupa qu'à y rétablir la tranquillité publique.

C'est en conséquence de ce Traité que Cherbourg passa de la domination Françaife sous celle des Normands. Raoul posséda cette province paisiblement le reste de ses jours, & mourut en 917 au grand regret de ses sujets (*a*).

Guillaume (*b*) son fils, surnommé la longue Epée, lui succéda, & gouverna ce pays assez heureusement; il eut le malheur d'être assassiné à Péquigny (*c*) dans une petite isle de la riviere de Somme par le traître Arnoul, Comte de Flandres

917 Guillau[me] mort l[e] Janvier dit la lo[ngue] Epée.

[*a*] De la Marc dans sa Chronologie.
[*b*] Morery pag. 712.
[c] De la Marc.

942 ou 943. 17 Janvier. Richard I. dit le vieil ou sans peur. l'an 942 ou 943; il laissa pour héritier son fils Richard, qui étoit alors peu avancé en âge, puisqu'il n'avoit que quatre ou cinq ans, étant né en 938; la minorité de ce Duc fournit un prétexte au Roi de France de venir ravager avec son armée la Haute-Normandie; mais le Regent de son duché ayant imploré le secours d'Haigrold (*a*), roi de Dannemarck, pour s'opposer à ces incursions, ce Roi aborda au port de Cherbourg avec 24 vaisseaux de guerre, où il descendit, suivi d'une armée dont les forces servirent à repousser celle des Français, à les chasser de la province, à y établir la paix, & à affermir ce jeune Duc dans la possession de ses Etats: on rapporte que les Cottentinois se joignirent aux troupes d'Haigroldpour cette expédition (*b*).

Né en 938. & mort en 1002.

947.

[*a*] Il regna depuis 930 jusqu'en 980 Morery.

[*b*] Hist. des Ducs de Normandie par Guillaume de Gemiege, pag. 627 Chron. de France, fol. 78. verso. seul vol. de Gilles Nic.

Richard I. mourut en 1002 (a), & laissa plusieurs enfans, Richard, Mauger Comte de Corbeil, Robert qui fut archevêque de Rouen, Emme Hadwige mariée à Geoffroy, comte de Bretagne, & Mahaud, mariée au comte de Chartres. 1002.

Richard fils aîné, remplaça Richard I. sur le thrône Ducal, & en 1003, il eut quelques démêlés avec le roi d'Angleterre; ces deux Princes s'aigrirent si fort l'un contre l'autre qu'ils en vinrent à une guerre ouverte. L'Anglois résolut de faire passer son armée dans le Cottentin avec ordre de mettre tout à feu & à sang; elle aborda au port de Barfleur, qui étoit alors en bon état. *Néel* de St. Sauveur le Vicomte, assembla les habitans de ce pays pour s'opposer à son entrée; il l'attaqua avec tant de valeur & de courage qu'il la tailla en piéce. L'ancienne Chronique de Normandie nous rapporte que les habitans

Richard II mort en 1026.

Ancienne Chronique de Normandie.

[a] Moreri.

de Cherbourg ſe ſignalerent beaucoup dans cette bataille, entr'autres *Martel* de *Licange* & *Hue* du *Filet* qui les commandoient.

Nous trouvons dans la collection de Guillaume Candem, de tous les anciens écrits imprimés à Francfort en 1603, que les femmes du Cottentin, parmi leſquelles il s'en trouvoit ſans doute un grand nombre de celles de Cherbourg, firent ſauter la cervelle des plus fiers & vigoureux ennemis, avec tous les inſtrumens dont elles purent ſe ſervir; ce qui fut rapporté à Ethelrede roi d'Angleterre, avec des circonſtances qui le firent rougir de la témérité de ſon entrepriſe, & en même-tems admirer une ſi grande valeur. J'ai crû devoir rappeller ici un trait qui fait tant d'honneur aux perſonnes de mon ſexe; mais ce Prince fut aſſez cruel pour ſe vanger de cet affront ſur les femmes des Danois, qu'il fit enterrer juſqu'à la moitié de leurs corps, afin d'avoir le plaiſir de faire dévorer le reſte par des dogues affamés.

Richard II. (a) mourut en 1026, & laissa Richard III, Robert, Alix, qui épousa Renaud, comte de Bourgogne, & Eléonore, femme de Baudouin IV, comte de Flandres.

Richard III. 1026. mort sans postérité en 1028.

Richard III, héritier de la Couronne Ducale, craignant que les Anglois ne passassent de nouveau dans le Cottentin, fit reparer les fortifications de Cherbourg, afin de le mettre en état de resister en cas d'attaque, d'autant plus que Robert son frere, vint à se révolter contre lui, & à camper près de Falaise; la tradition, & même les annales de Normandie nous aprennent que cette ville s'appelloit alors Césarbourg ou Césarburg du nom de César, que le duc Richard étant venu voir les ouvrages qu'on y faisoit par son ordre, dit à plusieurs de ses officiers qui lui faisoient admirer la force du château. *Ly castel est un cher Bourg per mi*; ce qui signifie en no-

1026 & 1027 Richard III.

Annales de Normandie. voy. G. Camdem.

Ce Château est un Bourg cher.

[a] Morery.

tre François d'aprésent ; *ce château est un Bourg cher pour moi.* Depuis ce tems on le nomme Cherbourg, & non Cesarbourg; mais cette différence dans la dénomination survenue par ce bon mot de Richard III, ne change pas sa véritable origine, que les Auteurs de ce tems confirment toujours pour celle que César lui a donné, & qui dans le Tableau de l'Europe est reconnue sous le nom de sa Forteresse ; on peut même dire ici que le sentiment de ces Auteurs fait tomber totalement celui des autres, qui l'attribuoient à Cherbert, par la circonstance qu'on vient de mettre au jour.

Tableau de Europe.

1028. Robert II. mort à Nicée en 1035.

En 1028. Richard III (*a*) étant mort, Robert son frere, hérita du Duché, faute de postérité ; comme en ce tems les pélerinages de la Terre Sainte étoient fort en usage chez les Princes, il entreprit d'y faire un voyage en 1035 ; avant son départ il eut soin de faire reconnoître pour son

[*a*] Morery.

ſon héritier Guillaume ſon fils (a) naturel, que les uns prétendent être iſſu de ſon commerce illégitime avec Herleve, femme d'un gentilhomme, & les autres d'Arlette, fille de Foubert, bourgeois de Falaiſe; quoiqu'il en ſoit, cette tache de bâtardiſe ſuſcita à Guillaume, après la mort de Robert qui mourut à Nicée le 2 Juillet de la même année 1035, une infinité de démêlés avec des héritiers ſortis des filles de Richard I & II, qui prétendoient, comme lui, au Duché de Normandie, leſquels il ne vint à bout de terminer que par la force des armes, des batailles & des actions qui lui mériterent le glorieux titre de Conquerant.

Guillaume II couronné roi d'Angleterre en 1066, mort en 1087.

Il eut d'abord à combattre les propres deſcendans de la Famille & Maiſon de ſon pere; il les défit, & les força de renoncer à la ſucceſſion

---

[a] Morery, Thomas Corneille dans ſon Dict. Geog. Chron. de Normandie, le Pere Tallepied. M. Huet, Antiquités de Caën. Hiſt. de Rouen & Bayeux par Dumoulin.

de la Normandie, ainſi que Guy, comte de Bourgogne, iſſu d'Alix ſa tante, qui entraîna dans ſon parti Néel de Conſtance ou de Coutance; par un fragment de la vie de ce Prince, qu'on a trouvé dans les anciens manuſcrits de l'abbaye de St. Etienne de Caën, j'ai remarqué que les Cottentinois l'aiderent beaucoup dans ſes expéditions militaires, tant contre ces derniers, que contre ſes oncles.

Baudouin IV. comte de Flandres au nom d'Eléonore, autre ſœur de Robert, auroit bien pû lui diſputer encore ſa couronne; mais le comte de Flandres lui accorda au contraire ſon alliance, & le ſecourut vivement dans toutes les attaques qui lui furent livrées.

Guillaume ne manqua pas de cultiver cette alliance plus que jamais; malgré la défaite de ſes concurrens, il conſidera qu'il ne ſeroit jamais tranquille, tant qu'il ne la fortifieroit pas par un mariage avec l'héritiere unique de cette Maiſon, qui venant à épouſer quelque riche Sei-

gneur actif & belliqueux, le troubleroit dans la possession de son Duché. Il ne voyoit que ce retour à craindre, depuis qu'il avoit obligé le comte de Bourgogne à se désister de sa prétention ; ce motif le porta à la rechercher en mariage ; mais comme il s'imagina qu'il pouvoit y être traversé par le roi de France, auquel l'alliance des Normands & des Flamands faisoit ombrage, il jugea à propos de l'épouser, quoique sa parente, sans en avoir auparavant demandé la dispense au Pape, ainsi qu'il étoit nécessaire ; ce qui ayant été sçu de Léon IX (*a*) qui étoit pour lors à Rheims à la tête d'un Concile, il y fulmina la condamnation de ces nôces incestueuses, ainsi que le pere Pommeraye l'observe dans son recueil des Conciles de Rouen.

Cette condamnation emportant avec elle l'excommunication des nouveaux mariés, le duc Guil-

[*a*] Léon IX. tint le Concile à Rheims en 1049 aprés la Pentecôte. Voyez Morery, tom. 3. pag. 386.

laume qui en prévit bien les ſuites, & les troubles auxquels il alloit être encore expoſé, ne négligea rien pour obtenir la remiſſion de la pénitence publique qu'il étoit obligé de ſubir, & faire réhabiliter ſon mariage, d'autant qu'il l'avoit contracté ſciemment dans un degré prohibé, & que par la rigueur des Canons, ceux qui s'étoient unis de cette maniere devoient être ſéparés pour n'être jamais rejoints.

Le Duc obtint cependant cette remiſſion, à condition de fonder cent places de pauvres dans chacun des quatre hôpitaux établis en Normandie, tels qu'il voudroit choiſir; il jetta les yeux ſur ceux de Cherbourg, Bayeux, Caën (*a*) & Rouen; ce choix fait connoître que Cherbourg étoit alors conſideré comme

[*a*] Dudon, Doyen de St. Quentin, attribue auſſi à cette remiſſion la fondation des deux plus fameuſes Abbayes en cette ville: de l'une par Guillaume le Conquerant, ſous le titre de St. Etienne, & de l'autre par Mahault de Flandres ſa femme, ſous le titre de la Sainte Trinité. *Voyez Guillaume Camden.*

une des principales villes de la province, & des mieux peuplées. Thomas Corneille l'augure de même dans son Dictionnaire Géographique.

Tous ces faits sont tirés des Historiens de Normandie & d'Angleterre, & principalement de M. Huet, du pere Talepied, de Dumoulin, curé de Maneval, & de Wace, chanoine de Bayeux, qui écrivit en vers *l'histoire* des ducs de Normandie. Voici comme ce dernier auteur en parle :

Ly Duc pour satisfaction,
Et que Dieu ly fasse pardon ;
Et que l'Apôstole consente,
Que tenir puisse sa parente,
*Fit cent pouvrades * établir*
A cent pauvres, paître & vêtir ;
A Chierbourg & à Rouen,
A Bayeux & à Caën.

Nagerel, dans son ancienne chro-

* Pouvrades signifient places.

nique de Normandie, en parle en ces termes :

» Après les épousailles, Mauger
» (*a*) archevêque de Rouen, excom-
» munia le duc Guillaume & sa
» femme, pour être trop prochains
» de lignage, néanmoins ils furent
» dispensés au moyen que le Duc
» *aumôna rentes* pour le vivre & vê-
» ture de cent pauvres aveugles,
» partie à Chierbourg, partie à
» Bayeux, partie à Caën, & au-
» tre Partie à Rouen, où sont en-
» core les Hôtels.

Ces termes de l'ancienne chronique de Normandie par Nagerel, *aumôna rentes*, supposent & font foi que l'Hôtel-Dieu de Cherbourg existoit avant la donation du duc Guillaume (*b*), & qu'ainsi il n'en est pas le fondateur ; mais les habitans

---

[*a*] Elû en 1037, déposé en 1055, présida à l'Assemblée en 1050. *La Marc.*

[*b*] Il n'y a qu'à lire les anciens Historiens, tous rappellent les différentes fondations de son-tems ; mais aucun ne fait mention de celle de l'Hôtel-Dieu de Cherbourg par ce Prince.

de cette ville, qui le firent bâtir dès les premiers siécles de l'établissement du Christianisme en ce pays, comme je l'ai remarqué ci-devant, & qui en qualité de fondateurs, ont toujours été & sont encore aujourd'hui en possession de présenter au bénéfice & prieuré de cet Hôtel-Dieu.

Le duc Guillaume aumôna au Prieur de cet Hôtel-Dieu le Fief du Lardier, & la Seigneurie de Cherbourg; il le fit commandant des Bourgeois pour garder le château, suivant l'usage de ce siécle, où l'on obligeoit les ecclésiastiques possédans fief d'aller à la guerre; ce fief du Lardier s'étendoit dans presque tout Cherbourg; il donnoit le droit de franc-pacage, & d'usage de bois, tant pour chauffer que pour bâtir, dans les forêts de Brix & Tour-la-ville; & comme dans ce temps-là les Souverains ne faisoient aucune concession de fiefs qu'à la charge du service militaire, soit dans les armées du Prince, soit pour la garde de la frontiere, le

Voy. le Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Cherbourg.

Prieur & ses hommes furent chargés de fournir des chariots, béliers, & autres instrumens de guerre, dont on se servoit pour attaquer les châteaux.

Une Sentence rendue l'an 1318 en faveur du prieur Cabiel & de ses hommes & vassaux, confirme tous ces droits qui leur étoient contestés, & dont la possession immémoriale fut alors prouvée par quarante-huit *témoins* des paroisses voisines ; mais cette confirmation fut faite sous la condition du même service.

Guillaume fut couronné roi d'Angleterre à Londres en 1066, après avoir remporté une grande victoire sur Harld ou Haraud (*a*) fils de Goduin, grand Seigneur du pays, qui avoit usurpé ce Royaume ; il créa de nouveaux Magistrats à son avenement à ce thrône, changea les usages des peuples Anglois, & les soumit à de nouvelles loix. Guillaume mourut en 1087. Après une vie

[*a*] Morery, La Marc.

aussi glorieuse que la sienne, ses trois enfans, Robert, Guillaume le Roux, & Henri, eurent ensemble les plus cruelles guerres, Robert prit possession du duché de Normandie, Guillaume de la couronne d'Angleterre, & Henri à qui il n'avoit été laissé que 5000 livres d'argent, prit possession du comté de Coutance, qui lui avoit été donné par Robert, & que ce dernier reprit ensuite sur lui avec violence ; mais Henri s'en remit en jouissance par le secours de Richard de Revert & de Roger de Magneville, & songea à profiter des circonstances pour s'élever & augmenter ses domaines. Il y réussit trés-bien ; Guillaume (*a*) étant venu à mourir, & son frere Robert étant absent (*b*), Henri monta sur le thrône d'Angleterre, & Robert, depuis son retour de la Terre Sainte, ayant été fait prisonnier par Henri à la

Robert III.
Guillaume II.
Henri I.

[*a*] Il fut tué à la chasse par un coup de fléche en 1100. *La Marc.*

[*b*] Il voyagea en Terre Sainte en 1096. *La Marc.*

guerre de Tinchebray en 1106, il gouverna la Normandie jusqu'à sa mort.

Henri I. en 1110 étoit venu en Normandie, & aborda à Cherbourg avec grand cortége. *Voy.* Chron. de France.

Henri se voyant malade, déclara en présence de toute la noblesse que sa fille Mathilde, veuve de l'Empereur Henri V & épouse en secondes nôces de Geoffroy, dit Plantaegeneft, comte d'Anjou, étoit sa légitime héritiere, il lui fit prêter serment de fidélité par tous les Grands du Royaume, & la fit reconnoître pour reine d'Angleterre, & duchesse de Normandie. Etienne comte de Boulogne, fut du nombre de ceux qui lui rendirent hommage; mais il viola bientôt sa promesse.

Mort en 1135 au château de Lions

Après la mort d'Henri, le comte de Boulogne se déclara héritier de la Couronne au préjudice de Mathilde, qui étoit alors dans les Etats de son mari.

Il fondoit son droit pour le fils qu'il avoit eu de Mahaut, qui fut Eustache IV comte de Boulogne, sur ce qu'il étoit descendu par Margueritte son ayeule, qui s'étoit al-

V. G. Canden.

liée à Eustache III comte de Boulogne, de Malcome III roi d'Ecosse, qui avoit épousé Margueritte d'Angleterre, & sur ce qu'il étoit pareillement descendu d'Alix, sœur d'Henri. Sur le fondement de ce droit, il en vint à une guerre ouverte avec la fille d'Henri, il passa même en Normandie, s'empara de 1137.
plusieurs châteaux, assiégea Cherbourg; mais Richard de la Haye qui en étoit gouverneur, ne se rendit qu'à l'extrémité. Ibid.

Ce Comte ne le posséda pas longtemps: car il en fut honteusement chassé par le comte d'Anjou, époux de Mathilde, qui s'en rendit maître en 1143, & de toute la Normandie. 1143.

Mathild reine d'A gleterre duchesse Normand

Cette guerre continua en Angleterre; Mathilde y passa, mais n'ayant pû en chasser son cousin, elle revint en Normandie pour y chercher du secours(*a*). Dans le trajet de mer qui sépare cette Province de ce Royaume, son vaisseau fut

[*a*] *Masseville* Hist. Som. de Norm. tom. II.

battu d'une ſi furieuſe tempête, que ſe voyant ſur le point de périr, elle fit vœu à Dieu de fonder une abbaye ſous l'Invocation de la Sainte Vierge, au lieu où elle pourroit arriver à bon port. Elle débarqua heureuſement à l'extrémité de la banlieue de Cherbourg, à l'entrée d'un ruiſſeau ou petite riviere que la tradition nous apprend avoir été appellé *Chantereine*, pour le ſujet que nous allons expliquer.

L'Impératrice Mathilde au plus fort de la tempête avoit promis de chanter un hymne en l'honneur de la Sainte Vierge, ſi-tôt qu'elle verroit la terre, & une récompenſe à celui qui la lui montreroit le premier; un des pilotes de ſon vaiſſeau l'ayant apperçu, lui dit en ces termes; *Cante, Reyne, vechi terre*, elle chanta l'Hymne, & fit bâtir une chapelle ſous le nom de Nôtre-Dame du Vœu, ſur le bord de ce ruiſſeau, pour ſervir de monument de la protection viſible qu'elle avoit reçue du Ciel; les ruines de cette ancienne chapelle ſe remarquent encore

dans une piéce de terre nommée le clos qui borde le ruisseau.

Cette Princesse fit jetter pareillement les fondemens de l'abbaye de Cherbourg, ou si l'on en croit quelques Historiens, elle ne fit qu'en augmenter les édifices & les revenus. Vitalis Orderic est assez de ce sentiment, lorsqu'il dit que St. Algare, évêque de Coutance y mit des chanoines réguliers de l'ordre de St. Augustin à la place des séculiers qui *y étoient depuis long-temps*, & qu'il les tira à cet effet du fameux monastere de Ste. Barbe en Auge.

Mathilde reparut en 1153 en Angleterre, son fils Henri (*a*) étoit devenu paisible possesseur de la couronne, après le comte de Boulogne, qui s'en étoit emparé. 1153. Henri II.

Henri II vint à Cherbourg en 1163, & il y passa une partie de l'Avent & les Fêtes de Noel avec la reine Eléonore son épouse, il ratifia les donations que l'Impératrice sa mere avoit faites à l'abbaye, &

[*a*] Morery.

lui fit de grandes largesses. Il revint en Angleterre la même année.

On observe dans l'abbrégé chronologique de la Neustrie par Thomas de Walsingham, Bénédictin Anglois, qu'il y eut en 1174 un Roi des Ecossois sous le nom de Guillaume, qui vint d'Ecosse en Normandie, & s'arrêta à un bourg du Cottentin près de Vallogne, que là il rendit hommage au fils du roi Henri II.

1185. En 1185 l'abbaye de St. Eloi, qui avoit été fondée dans l'isle de Gersey par Guillaume Hamel en 1125, fut réunie à celle de Cherbourg par Vautier (a) archevêque de Rouen, il préféra la conservation de l'abbaye de Cherbourg, parce que les chanoines réguliers y étoient encore dans la ferveur de l'Institut, qu'elle étoit de fondation royale & en terre ferme; & que celle de saint Eloy étoit dans une isle.

---

[a] Il vivoit en ce tems. Mourut en 1208. *La Marc.*

Ibid. Sigebert. Chron. de Normandie.

Henri II étant mort en 1189, son fils Richard IV (*a*) surnommé Cœur de Lion, à cause de son grand courage, lui succéda. Il eut deux freres, Geoffroy, & Jean sans Terre. 1189. Henri II e trois fils, Richard I Geoffroy Jean sans Terre.

En 1190 il partit pour l'expédition de Jérusalem. Philippes Auguste en revint l'an 1192, & pendant l'absence de Richard, il assiégea Rouen; mais les habitans de cette ville le forcerent d'en lever le siége. 1193.

Avant & après la Croisade, ces deux Princes eurent ensemble de sanglantes guerres; ils ne se réunirent que pour marcher ensemble au secours des chrétiens opprimés dans la Terre Sainte; ce fut à une bataille gagnée sur les Infideles en 1191 sous Richard IV, que Vigan (*b*) bourgeois de Cherbourg, se couvrit d'une gloire immortelle.

---

[a] *La Marc.*

[b] *Masser.* Hist. de Normandie.

Mourut le 6 ou 7 Avril 1199. Richard IV (*a*) mourut d'une blessure en 1199; Jean, son frere, prétendit que la couronne lui appartenoit, au préjudice de l'héritier de Geoffroy son frere: il déclara la guerre à Artus de Bretagne, fils de 1201. Geoffroy: Artus se plaignit vivement à Philippes Auguste de son usurpation, & lui demanda du secours pour obliger son oncle à lui rendre justice. Jean la refusa, Philippes se jetta de rechef dans la Normandie; Artus de son côté ravagea le Poitou, & passa jusqu'en Guyenne; mais il tomba malheureusement à la fin entre les mains de ses ennemis; Jean l'ayant eu en son pouvoir, le fit voir de province en province chargé de fers, & le fit enfermer, les uns disent, dans la forteresse de Cherbourg, les autres dans le château de Falaise, ou dans la Tour de Rouen; & quelques Historiens ajoutent qu'il le fit précipiter à Cherbourg du haut

[*a*] Morery.

d'un rocher escarpé. Quoiqu'il en soit, on assure qu'il périt en 1203 (a). 1203.

Philippes pour se venger de l'outrage fait à Artus son allié, entra pour la troisiéme fois dans la Normandie, & en acheva la conquête en 1204 (b), en 1203 il avoit mis le 1204.
siége devant Cherbourg, qui se Voy. Walsingham.
rendit presque sans aucune résistance, ses habitans n'ayant presque rien perdu de l'affection qu'ils avoient pour la France, pendant que cette ville fut au pouvoir des ducs de Normandie & rois d'Angleterre, dont le joug leur étoit devenu insupportable. Jean sans Terre (c) fut jugé par la Cour des Pairs, & privé de son duché de Normandie. Philippes Auguste persuadé de l'affection de ces habitans & de leur fidélité, leur accorda en 1207 une 1207.
belle prérogative dans le 14me. article des priviléges que ceux de Rouen obtinrent de ce Prince. En

---

[a] La Marc.
[b] La Marc. Morery.
[c] Morery.

voici les termes : » les marchands
» de Rouen pourront seuls faire le
» commerce de l'Irlande, & nous
» faisons défenses aux autres habi-
» tans de Normandie de faire voile
» en cette isle-là, à la reserve de
» ceux de Cherbourg, qui pourront
» tous les ans y envoyer un vais-
» seau.

1259. En 1259, Henri, fils de Jean sans Terre, prétendit la restitution de la Normandie & des autres terres que son pere possédoit en France. A l'égard de la Normandie, on lui répondit que la donation de cette province à Raoul ou Robert I. avoit été forcée, & qu'il n'avoit eu aucuns héritiers de Giselle fille de Charles le Simple, sur ce qui lui fut représenté à cet égard & sur les autres objets, il souscrivit le traité de cession qu'on lui présenta moyennant 300000 liv. en deniers tournois, & 20000 liv. de rente annuelle ou des terres, jusqu'à la concurrence de ce revenu ; c'est ainsi que par le droit des armes, de la Justice, & par un traité solemnel la

Voy. Guill. Camden.

conquête de la Normandie fut assurée à la France.

Edouard, sucesseur d'Henri, rendit hommage en 1273 au roi de France des terres qu'il tenoit de lui en représentation de celles promises jusqu'à la valeur expliquée dans le précédent traité, & il le renouvella en 1286 à Paris. 1273. 1286.

Cependant au préjudice de la foi dûe à ces actes authentiques, les Anglois tenterent de reprendre Cherbourg en 1295, brûlerent la ville, l'abbaye, & l'hôtel-dieu, & après en avoir enlevé les plus précieux effets, *ils* emmenerent avec eux en Angleterre un des plus anciens chanoines réguliers de cette abbaye, selon le témoignage de Walsingham, Bénédictin Anglois. J'attribue deux causes à cette rupture, la premiere fut l'affaire qui se passa en 1292 ou 1293 entre un marinier Anglois & un marinier Normand, dont le même Walsingham nous fait le détail dans son histoire de la Neustrie; ces deux mariniers ayant eu dispute ensem- 1295.

ble en puisant de l'eau, en vinrent aux mains ; le Normand tira un poignard, & voulut en percer l'Anglois ; celui-ci évita le coup, & voulut désarmer le Normand ; dans ce débat, le Normand en tombant sur la pointe de cet instrument, eut le malheur de se percer lui-même ; cet accident causa une émotion entre les matelots des vaisseaux Anglois & Normands qui avoient été témoins de cette querelle, les uns & les autres prirent parti, les Anglois se battirent contre les Normands, & les premiers eurent l'avantage.

Les Normands porterent leurs plaintes de cette affaire à Philippes le Bel, qui sentant la force de cet outrage, leur ordonna de tirer satisfaction & vengeance de la mort de leur patriote, par-tout où ils rencontreroient des vaisseaux Anglois ; les Normands pleins de feu en chercherent bien-tôt l'occasion ; ils apperçurent un navire Anglois, ils vont à l'abordage, se saisissent du premier matelot sur le tillac, & le

font pendre au haut d'un de leurs mats ; c'eſt ainſi qu'une étincelle de diſcorde cauſe les plus grands mouvemens dans l'Etat.

La ſeconde cauſe de cette rupture fut ce qui arriva en 1293 entre les Anglois & les François, ainſi que nous l'apprenons du même Hiſtorien. Les marchands Anglois qui ſe diſoient attaqués par les François, ſe plaignirent auſſi à Edouard I. de la perte de leurs marchandiſes, le Roi députa Henri de Lacy, comte de Lincoln, au roi de France pour en obtenir la reſtitution ou la réparation ; pendant que le député attendoit réponſe, une flotte de 200 vaiſſeaux François fut priſe par 60 vaiſſeaux Anglois au port St. Mathieu en Baſſe-Bretagne, & amenée en Angleterre, le roi de France inſtruit de cette priſe, envoya ſur le champ des Ambaſſadeurs à Edouard I. pour qu'il accorda la reſtitution du tout, s'il vouloit que ſes affaires pour le duché de Guyenne fuſſent expédiées favorablement par ſon Parlement ;

Edouard leur répondit qu'il n'étoit pas ſujet à la cour de France, qu'il rendroit juſtice à ceux qui ſeroient lézés, & qu'au ſurplus on pouvoit prendre des arbitres pour eſtimer les pertes réciproques. Le roi de France, ſans s'arrêter à cette réponſe, fit citer à Agen, ville du duché de Guyenne, Edouard I. à comparoir en ſa Cour pour rendre raiſon de ces dépouilles. Edouard n'y ayant pas comparu, la coutumace fut jugée contre lui, & le connétable de France fut envoyé en ce pays pour en prendre poſſeſſion au nom du Roi, & en chaſſer tous ceux qui ſe déclareroient pour les Anglois. Telles furent les deux ſources de rupture qui occaſionnerent la guerre entre ces deux Puiſſances en 1295.

Philippe le Bel voulut reparer bien-tôt les pertes que l'Abbaye & l'Hôtel-Dieu avoient ſouffertes, il leur accorda des priviléges pour les en dédommager. Les Anglois avoient emporté juſqu'aux titres & archives & aux ornemens ſacrés:

cela demeure conſtant par une Bulle que le Pape Jean XXII accorda en 1329, à la ſollicitation de Philippes de Valois roi de France (*a*), qui expoſa à ce Pape les malheurs & la ruine de ces deux établiſſemens. On remarque que lors de cette irruption des Anglois, la ville n'étoit pas encore ceinte de murailles, qu'elle n'avoit d'autre fortereſſe que le château dans lequel les habitans s'étoient retirés, qu'ils ſe défendirent ſeuls ſans l'aide d'aucunes troupes, avec une vigueur extraordinaire, & qu'ils n'épargnerent rien pour forcer les ennemis d'en lever le ſiége.

Jean XXII. ſuccéda à Clément V. l'an 1316. & mourut en 1334. Voyez Morery.

La paix ne fut conclue entre les deux Rois qu'en 1299 par la médiation du pape Boniface, ſous différentes conditions où l'on ſtipuloit deux alliances pour la cimenter, que le duché d'Aquitaine reſteroit entre les mains du Pape juſqu'à la

1299.

[*a*] Philippe VI ſacré en 1328 & mort en 1350. Voyez Morery.

pleine décision des droits respectifs des deux Souverains, & que le roi d'Angleterre restitueroit ce qui restoit alors de la prise des vaisseaux François. Ces deux derniers articles ne furent pas exécutés.

Au sujet de l'incendie arrivée à la ville, on jugea à propos de la
1300. faire fermer & clore en 1300 par de bonnes & fortes murailles dans la partie la plus voisine du château, où à la reserve de l'église & de quelques maisons échappées au feu, on ne voyoit que de tristes ruines; chacun s'empressa de rebâtir : l'abbé de Cherbourg, & le Prieur de l'Hôtel-Dieu, songerent à faire construire dans cette nouvelle enceinte, une maison de refuge pour le tems de guerre & d'hostilité; l'Abbé acheta de Thomas Sartrix & de Richard Nisette deux maisons sises rue au Bled; il fit bâtir une chapelle, un hospice dans le dessein de s'y retirer avec ses Religieux, en cas de calamités publiques, & il y fit dire & célébrer le Service Divin, comme on l'observe

ſerve dans un ancien acte de 1349. C'eſt cette maiſon de refuge, qui juſqu'au tems de ſa démolition a été appellée l'Abbaye Sartrine, & dont la place où eſt à préſent la priſon du Bailliage Abbatial conſerve encore le nom.

La paix conclue en 1299 s'affermit encore plus par le traité de 1304; ſuivant les annales de France, Edouard I. (*a*) par l'acte de mariage de ſon fils avec Iſabeau de France, fille de Philippe le Bel, céda par une clauſe expreſſe tout le droit qu'il prétendoit ſur le duché de Normandie, les comtés d'Anjou, du Maine, de Touraine & Poitou, & confirma les premiers actes de ſon prédeceſſeur. 1304.

La même année, Jean Cabieul, prieur de l'Hôtel-Dieu, prit la même précaution que l'abbé de Cherbourg pour ſe procurer un azile dans ce temps de paix : il acquit pareillement un héritage proche l'égliſe, & y fit bâtir l'Hôtel-Dieu 1304.

[*a*] Il mourut en 1307.

qu'on appelloit de Refuge, en
1316. 1316 il fit édifier une chapelle ; c'est le lieu où est à présent l'hôpital de Cherbourg.

1320. En 1320, le Prieur de l'Hôtel-Dieu sollicita le roi Philippe le Long (a) de lui accorder la confirmation de ses droits adjugés par la Sentence de 1318, dont j'ai ci-devant parlé ; ce qu'il fit par sa Charte de 1320.

1322. En 1322, Edouard II. qui succéda à Edouard I en 1307, fut cité pour rendre hommage au roi de France du duché d'Aquitaine, n'ayant pas déféré à cette citation, il fut contumacé pour le même cas, comme Edouard son pere. C'est ce que nous apprend Thomas de la Moore.

Ce Roi qui ne fut pas content de cette forme de procéder, chercha une occasion de rupture ; il l'a
1326. trouva en 1326, en faisant prendre cent vaisseaux Normands, & les

---

[a] Sacré en 1317 & mort en 1321. *Voyez Moreri.*

faiſant conduire en Angleterre. Walſingham nous fait part de ce trait.

Les Normands tenterent la voie de repréſaille ſur les Anglois, & il s'en ſervirent en 1335 en brûlant Portſmouth. 1335.

Ce furent ces commencements d'hoſtilités qui donnerent lieu dans la ſuite à cette redoutable deſcente des Anglois à la Hogue ſous la conduite d'Edouard III (*a*), ſucceſſeur d'Edouard II.

Walſingham rapporte qu'en 1346 ce Roi après avoir expédié un courier à Rome pour mander au Pape la rupture faite par le Roi de France, partit au mois de Juillet ſur ſa flotte, & arriva au port de la Hogue ſans aucun danger, où il reſta ſix jours ; que là Thomas de Beauchamp, comte de Warvic, ſoutint avec ſon écuyer & pluſieurs archers l'effort de cent hommes d'armes, qu'il tua ſoixante Normands dans ce 1346.

[*a*] Edouard III regna en 1327. & mourut en 1377. Moreri.

nombre, & qu'au lieu de son triomphe, il reçut les honneurs de la Chevalerie; mais cet Historien auroit dû en même-temps, pour l'honneur de notre nation, ajouter que les Anglois s'étant présenté devant Cherbourg (après la prise de Barfleur, qui étoit alors un bon port de mer) pour en faire le siége, ils se virent obligés de le lever, voyant la force de son château, & la vigueur de ses habitans, qui se défendoient avec la plus grande valeur. Les historiens François observent, à la vérité, que ce fut la seule ville qui leur resista dans un temps où toutes les autres du pays furent consumées par le feu.

Froissard, célébre annaliste de l'antiquité, parle en ces termes au chap. 122 de son histoire sur l'événement de ce siége, » & allerent » tant les Anglois qu'ils vindrent, » en une bonne grosse & riche ville » qui s'appelle Chierbourg ; mais » dans le châtel ne purent y entrer ; » ils le trouverent trop fort, & » bien garni de gens d'armes, puis » passerent outre.

On ne peut donner ici trop d'éloge au zèle & au courage des habitans de Cherbourg en cette occasion ; je leur érige un trophée dans mon cœur, & nos Dames de Cherbourg devroient leur en consacrer un dans le temple de mémoire, en reconnoissance du signalé service que leurs ayeules reçurent de leur fermeté ; car après que les Anglois se furent retirés, il *n'y* eut pas, selon Walsingham, de lieu circonvoisin qui ne fut par eux pillé & ravagé, tant par le feu que par le butin ; & ce butin fut si prodigieux sur les Cottentinois, qu'il n'y eut pas de femme en Angleterre, lorsqu'ils y eurent repassé, qui ne porta, ou n'eut dans sa maison quelque marque de cette dépouille universelle, comme habits, fourrures, napes, linges, joyaux, & autres effets précieux ; nos Dames de Cherbourg furent les seules qui eurent la satisfaction de ne pas voir emporter leurs bijoux & parures pour augmenter la pompe des dames Angloises, & orner leur triomphe.

En 1353 ou 1354, la ville de Cherbourg & plusieurs places de Normandie furent cedées à Charles le mauvais (*a*), gendre du roi Jean & fils de Philippe d'Evreux, Prince du Sang, pour former l'assiette de 38000 liv. de rente à lui dûes pour ses droits sur les comtés de Champagne & de Brie, procédant du mariage de son pere avec la fille du roi Louis Hutin, fils de Philippe le Bel (*b*) : il fit garder cette ville par des Navarrois ; & quelque temps après, il médita, suivant les annales de Nicole Gilles, sécrétaire du Roi, des pratiques secretes contre le roi Jean son beau-pere, pour la garde de toutes ces places. Le Roi en étant averti, fit saisir toutes ses terres en Normandie, excepté Evreux ; le Pont-eau-de Mer, Gavray, & Cherbourg, qui voulurent d'abord garder leur fidélité au roi de Navarre,

[*a*] Charles II roi de Navarre, sacré en 1349, & mort en 1386 ou 1387. *Moreri*.

[*b*] Chronique de France.

& s'opposerent à l'établissement d'une autre garnison, que celle qui leur avoit été donnée par ce Prince. Charles II passa dans ses Etats de Navarre pour calmer avec le temps la colere du Roi ; mais il en revint en 1355 au mois d'Août, & des- 1355.
cendit à Cherbourg avec 2000 hommes pour en fortifier la garnison ; depuis ayant été à Rouen, & surpris par le Roi Jean en cette ville, il fut conduit en prison au Louvre. Pendant cette détention, Philippe son frere, & Geoffroy de Harcourt, qui suivoient son parti, vinrent dans le Cottentin pour y visiter toutes les villes, & les munir de toutes sortes de provisions ; ces précautions rendirent l'entreprise du Roi beaucoup plus difficile ; le pays tint long-tems contre ses troupes ; ses succès furent interrompus par le duc de Lancastre, qui à la suggestion des Seigneurs attachés à la fortune & au sort de Charles II, étoit descendu en Normandie avec quatre mille hommes qui marcherent jusqu'à Lisieux & aux autres villes,

Cherbourg fut pris enfin par les troupes du roi Jean ; mais en 1357,
7 Charles II ayant obtenu sa grace, & ayant été élargi, cette place lui fut rendue avec tout ce qu'il tenoit en Normandie, & on y envoya un Commissaire pour la lui faire délivrer en conséquence.

Le roi de Navarre de retour en cette ville voulant en faire une des plus *fortes citadelles de l'Europe*, & s'étant apperçu que les murs construits en 1300 n'étoient pas suffisants pour mettre les habitans à couvert en cas d'attaque, fit élever (*a*) ces puissantes fortifications qui ont subsisté jusqu'à la destruction qui en fut faite par les ordres de Louis XIV, & fit raser l'abbaye Sartrine, de crainte que les ennemis qu'il pourroit avoir ne s'y fortifiassent. Ce dernier fait est prouvé par une Charte que ce Prince donna en 1370, par laquelle il la dé-
370. dommagea des pertes qu'elle avoit essuyées lors de ces fortifications,

---

[*a*] On croit que c'est en 1359.

& lui permit d'acquerir jusqu'à 40 l. de revenu annuel, sans payer aucun droit d'amortissement, en considération de ce que plusieurs de ses édifices avoient été abbatus & démolis, les uns parce qu'ils étoient trop près des fossés du château, les autres à cause de la clôture de ces fossés.

Qui pourroit penser que les préparatifs de Charles II dussent un jour servir aux ennemis de la France, pour leur former une barriere contre nos propres forces dans une place soumise à ses loix ? Elle n'éprouva que trop cette seconde infidélité du Prince ; avant que d'en parler, je crois qu'il est de mon sujet de placer ici quelques autres faits assez intéressants.

En 1359, les Anglois qui voyoient avec peine Cherbourg au pouvoir 1359.
de Charles II, ainsi que le surplus du duché de Normandie, resolurent de descendre en ce pays avec la plus formidable armée qu'ils eussent jamais mis sur pied ; mais la descente ne leur ayant pas paru favorable en ce temps, ils tournerent

les vûes de leur expédition du côté de Calais. Edouard III arriva au port de cette ville le 24 Octobre de cette année, & divisa son armée le 4 Novembre suivant en trois colonnes, dont l'une fut par lui commandée en personne, la seconde, par Henri duc de Lancastre, & la troisiéme par Edouard, son fils; pendant les terribles mouvemens de cette armée en France, les Normands peu effrayés de cet orage, se diviserent aussi en deux partis, le premier, pour s'opposer aux incursions des ennemis, & le second, pour ravager l'Angleterre. Nous lisons dans Guillaume Camden, compilateur des meilleures histoires de sa nation, que ces derniers ayant abordé à Wenchelsey, brûlerent ce lieu en partie, & n'épargnerent ni âge, ni sexe, ni état, au point que les Prélats & le Clergé d'Angleterre s'assemblerent pour s'opposer les armes à la main à ces fiers guerriers.

Pendant ces hostilités réciproques, il se formoit différentes ban-

des de partisans, qui, profitant du trouble commun, porterent à leur tour la désolation en France, & s'érigerent en autant de petits tyrans pour y rançonner les villes. Nous lisons qu'en ce temps, & principalement pendant la détension du roi Jean en Angleterre, toutes les villes Armoriques telles que Cherbourg, furent ravagées par Jacques de la Pipe, & Robert Knollis leurs chefs.

En 1366, le roi de Navarre ayant consideré le mérite des actions de nos braves habitans de Cherbourg dans leurs courses, attaques & défenses sur tous les partis ennemis qui se présentoient devant eux, jugea à propos de les décorer du titre de la Haute-Noblesse; il les créa tous Barons : c'est peut-être une distinction unique à ces véritables citoyens; l'histoire ne nous en fournit pas au moins beaucoup d'exemples; c'est cette précieuse qualité qui a mis ensuite en usage d'une maniere trop triviale le mot de *Pair-à-baron*, quand on entendoit parler d'un bourgeois de Cherbourg,

Nos Cherbourgeois autant estimables par leurs vertus militaires, que respectables par ce degré d'illustration, ne purent soutenir sous Charles II, à cause de sa trahison aux intérêts de la France, l'éclat de leurs hauts faits; bientôt asservis à une forte garnison de Navarrois qui donnerent ensuite entrée aux Anglois pour veiller avec eux à la garde de la ville, ils se virent obligés de céder aux circonstances par la loi de la nécessité, & de reserver pour un autre temps les preuves de leur zèle & de leur foi pour le service de la France. Il est bon de développer ici de quelle maniere le roi de Navarre se comporta avec nos ennemis.

Walsingham nous fait un portrait fort exact de son procédé, il rapporte que le roi de Navarre, qui, ayant donné à l'Etat de nouveaux sujets de méfiance, avoit tout à craindre de nos forces, se livra entierement au roi d'Angleterre pour en tirer les secours les plus prompts, qu'il lui engagea Cherbourg & tout

ſon territoire pour 22000 marcs d'argent, dont il diſpoſeroit à ſa volonté ; ſuivant Maſſeville, il s'en réſerva la Seigneurie, & n'aliéna que l'utile ; quoiqu'il en ſoit, cette affaire fut négociée avec beaucoup de ſecret & de précaution, & l'hiſtorien Anglois obſerve que ce furent les Comtes de Montaigu & d'Arondelle qui traiterent au nom de Richard II roi d'Angleterre avec le roi de Navarre de la reddition & ſoumiſſion de cette place à la puiſſance des Anglois, qu'après cette négociation conſommée ils revinrent en Angleterre fort ſatisfaits du ſuccès, que la nation prit beaucoup de part à ce traité, à cauſe de l'importance de cette ville, dont la garde ouvroit le chemin de la Baſſe-Normandie, & de la poſſeſſion de cette eſſentielle partie du royaume de France.

D'un autre côté, pendant qu'un Prince du Sang Royal manquoit à ſon ferment de fidélité, un général Anglois trahiſſoit l'Angleterre.

La manœuvre de ce Prince ayant

transſpiré à la Cour de France, le connétable du Gueſclin (a) eut ordre de marcher contre lui ; ce grand guerrier trouvant ſur ſon paſſage le capitaine de Buch lieutenant pour le roi d'Angleterre, le fit ſon priſonnier ; enſuite il s'empara de toutes les villes de Baſſe-Normandie qui appartenoient au roi de Navarre, & entr'autres de Carentan, & du château de Vallongne. Les François ſe préſenterent enſuite devant le château de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Thomas Katryngton qui s'en étoit emparé pour les Anglois, après quelque foible réſiſtance, le rendit aux François moyennant une ſomme d'argent ; mais il fut bien-tôt puni de cette lâcheté par Jean de Arneſlée, qui le défit dans un combat ſingulier à la vûe de toute la cour d'Angleterre, ainſi que la barbarie de ce temps y engageoit, lorſqu'il s'agiſſoit de quelque crime d'Etat,

[a] Bertrand du Gueſclin nâquit en 1314 & mourut en 1380. *Moreri*.

ou qu'on en étoit très-ſoupçonné. Je me propoſe de rapporter plus particulierement la ſingularité de cette action qui eſt écrite dans les hiſtoires d'Angleterre, lorſque je donnerai au public mon Traité Chronologique ſur la ville de Saint Sauveur & toutes les autres villes de la province, auquel je travaille ſans relache.

Non-ſeulement les Normands ſe 1375.
rendirent maîtres de cette ville de Saint Sauveur, mais encore ils prirent l'iſle de Wight le 21 Août 1377. 1377.
Il ne reſtoit plus que Cherbourg, & c'étoit la place la mieux gardée par les Navarrois & les Anglois. Bertrand du Gueſclin l'aſſiégea en 1378; on prétend que le roi de Navarre y étoit alors. Les Anglois lui avoient envoyé un puiſſant ſecours & beaucoup de troupes ſous la conduite de Robert le Roux : le général Anglois ſe retira dans le château avec ſes officiers & ſes ſoldats, & les Navarrois dans la ville; les uns & les autres étoient fort aguerris & en grand nombre, pour réſiſter long-temps aux atta-

ques du siége, selon le témoignage de Masseville. Telle étoit la situation de Cherbourg, lorsque du Guesclin parut.

Ce général François mit tout en œuvre pour avancer ses travaux : la garnison Angloise & Navarroise fit des sorties continuelles, & dans une de ces sorties, Olivier du Guesclin (a) frere du connétable fut pris. L'hiver étant arrivé, & du Guesclin voyant que depuis plusieurs mois il tentoit inutilement de prendre la place, que sans une flotte, il seroit presque impossible de la réduire, il prit le parti de lever le siége, après la perte d'un grand nombre de Seigneurs, & des comtes de Dunois & de St. Paul. La tradition nous apprend que sur le lieu de la sépulture de ces deux derniers, il fut placé deux croix de pierre dans une piéce de terre au-dessous de la chapelle Saint Sauveur près cette ville, qui, à ce que l'on prétend, subsistent encore.

---

[a] Walsingham assure ce fait.

La tradition du même pays nous apprend aussi qu'on se servoit pour briser les murs de la ville de grosses boules de pierre grise qui s'y lançoient avec des balistes du haut de la montagne du Roule; on en trouva même plusieurs tours pleines, lors de la démolition du château en 1689, preuve évidente qu'on en lançoit aux assiégeants pareillement de dessus les remparts & fortifications de la place.

Froissard décrit ce siége au premier volume de son histoire, chap. 329. en ces termes :

» Quand le Connétable & le Sire » de la Riviere, à tout leur route » eurent tout cherché parmi le » comte d'Evreux (qui étoit le roi » de Navarre) & qu'il n'y eut rien » demouré appartenant au roi de » Navarre, que tout ne fut déclos, » ils vindrent devant Chierbourg, » *fort & noble lieu*, & lequel *fonda* » *premierement Jules César*, *quand* » *conquit Angleterre*, & *est un Port* » *de Mer*. Les François l'assiégerent » de tous côtés, hors par la mer,

» & pourvurent pour y demeurer
» sans en partir devant qu'ils l'euſ-
» ſent prins, Meſſire Robert le
» Roux qui commandoit dans la
» place, faiſoit mainte-ſaillies de
» jour & de nuit, y eut moult com-
» bat & jouſte par fer de lances &
» de glaives, & pluſieurs prins &
» morts, tant d'un côté que d'au-
» tre; le ſiége pendant qu'il dura,
» tout le demeurant de l'été, grand
» mille demourerent, les François
» devant Chierbourg juſqu'à bien-
» avant dans l'hiver à petit de con-
» queſt, s'y aviſerent qu'ils gâtoient
» le temps, & que Chierbourg étoit
» imprenable, ſi ſe retrahit chacun
1378. » en ſon lieu, & ce fut en 1378.

Nicolle Gilles dans ſa Chronique, dit que les fortereſſes du roi de Navarre furent abbatues & démolies en Baſſe-Normandie; mais que le château de Cherbourg demeura entier, parce que les Navarrois qui étoient dedans, ſelon lui, ne voulurent le remettre, & il ajoute que ceux-ci ayant après cedé le château aux Anglois, & s'étant retirés en

C'eſt ainſi que les fortifications de Charles le Mauvais ſervirent aux Anglois contre lui-même, & les François.

la ville, ils en furent enſuite chaſſés par ces derniers, & il fixe le fait en 1378. Nos hiſtoriens ne ſont pas toujours d'accord ſur les circonſtances; mais l'on voit toujours que le ſiége fut certain, ainſi que la retraite de Bertrand du Gueſclin.

En 1379, Jean de Harleſton ayant pris le commandement de la place de Cherbourg au lieu de Robert le Roux, qui s'en retourna en Angleterre après la levée du ſiége, n'y trouva pas grande quantité de vivres, les munitions & proviſions avoient été épuiſées durant le ſiége qui fut fort long. Les François en s'en retournant avoient détruit les lieux circonvoiſins, & on n'avoit pas d'eſpérance d'en tirer aucuns ſecours pour la vie, il falloit s'attendre à une cruelle diſette, & le général Anglois en voyoit les ſuites; les ſoldats de la garniſon commençoient à murmurer, Walſingham nous explique de quelle maniere Jean de Harleſton s'y prit pour les tirer d'une ſi cruelle néceſſité. 1379.

Après les avoir fait aſſembler,

cet officier leur dit en ces termes :
» vous voyez, mes amis, que je
» suis prêt de tomber avec vous
» dans la même extrémité, voyez
» ce que vous desirez que j'entre-
» prenne pour votre conservation ;
» je m'exposerai pour vous à tous
» les dangers. Alors tous lui repré-
senterent en le remerciant de sa
bonne volonté, qu'à quelque dis-
tance de l'église il y avoit un mou-
lin où les François avoient fait en-
treposer beaucoup de vivres, qu'il
n'y avoit qu'à s'y transporter pour
s'en rendre maîtres, qu'il valoit
mieux mourir les armes à la main,
que de faim ; le Général applaudit
à cette idée ; tous marchent en
conséquence la nuit pour s'emparer
de ce moulin ; mais ils le trouvent
gardé par des François. Alors les
Anglois font un effort pour les en
chasser, ces premiers resistants, ce
fut la plus cruelle escarmouche qui
se passa entre deux nations aussi ani-
mées. Les Anglois combattoient
par la force de la faim ; les Fran-
çois se défendoient pour qu'ils n'y

fussent pas exposés, si on leur enlevoit les vivres, les uns & les autres animés par les motifs les plus pressans s'entre-détruisoient avec la derniere fureur ; les Anglois ayant néanmoins pénétré dans le moulin, & forcé le passage, s'étoient déja chargé de dépouilles, & s'en retournoient avec triomphe ; mais cette joie ne dura pas, en chemin faisant ils rencontrent un parti François qui les arrête ; alors nouveau combat ; les François dans ce choc eurent d'abord l'avantage ; les Sagittaires Anglois vinrent ensuite le balancer, & alors l'acharnement fut si vif de part & d'autre, que la victoire demeura indécise pendant long-temps. Jean de Harleston se battit en furieux, jusqu'à ce qu'il tomba à demi mort sous les coups des François ; le spectacle de sa chute inspira une nouvelle ardeur à ses soldats qui le voyoient foulé par les pieds des chevaux & des hommes ; mais ils auroient péri entierement pour le salut de leur chef, si le brave Geof-

froy Worſelée ne fut ſurvenu avec ſa troupe fraiche pour les ſecourir. Worſelée fondit ſur les François, & en fit une grande défaite. Une troupe de gens qui gardoient les dépouilles faites par les Anglois, voyant que Worſelée ſe rendoit maître du champ de bataille, accourut pour achever ſon triomphe. En s'en retournant à Cherbourg, il fit ramener Jean de Harleſton, qui quoique mortellement bleſſé donna quelque eſpérance de vie. Walſingham qui peint cette action avec un ſtile plein de feu, nous fait néanmoins entendre qu'il n'y eut que 120 François de tués, & autant de priſonniers; c'eſt une bien petite deſtruction pour une bataille ſi longue; il auroit dû au moins ne pas nous laiſſer ignorer la perte que firent les Anglois; car il eſt certain qu'ils dûrent laiſſer ſur la place preſque la même quantité de monde. Froiſſard dit que le combat *dura longuement & fut bien continué, tant d'un côté que d'autre*; quelques perſonnes indiquent en-

core la place de cette action en un lieu nommé le Patoy Darbois, près la forêt de Vallongne ; mais ce n'est que par pure tradition, & l'historien ne parle que d'un moulin ; c'est à ceux qui sçavent la Topographie du pays à appliquer cette situation, ils me feront plaisir de me communiquer leurs observations, sur la vérification des lieux qu'on peut faire à cet égard.

En 1380, Jean de Harleston se trouvant guéri demanda son rappel en Angleterre ; il l'obtint, & on nomma pour son successeur au gouvernement de Cherbourg Guillaume de Windesore.

Charles le Mauvais étant décedé en 1387, les Anglois retinrent toujours Cherbourg, jusqu'à ce que son successeur leur eut rendu le prix de l'engagement, ou les eût dédommagé d'une maniere équivalente. Walsingham observe qu'ils le lui laisserent néanmoins en 1393 ; mais on ignore comment cela se passa. Les Anglois ne furent pas sans doute la dupe des 22000.

marcs d'argent pour lesquels il avoit été aliéné ; ce qu'il y a de certain, c'est que la reddition de cette place fut regardée comme un objet fort important à la France, lors du traité de paix conclu entre les deux Couronnes en 1396 ; qu'après cette paix les Anglois furent si mécontens & si jaloux de cette restitution à la France, dont Richard II leur roi *(a)* avoit été principalement l'auteur, qu'elle entra pour beaucoup, suivant quelques Historiens, dans les motifs de la conspiration & de la faction élevée contre lui pour le déposer, & placer sur le thrône Henri duc de Lancastre son cousin ; Gilles Nicole le dit expressement dans sa chronique, » à cause qu'il » avoit baillé au roi de France les » places de Cherbourg & Brest, » qui étoient deux entrées aux An- » glois «. Ce sont ses propres termes : nous sçavons, à la vérité, qu'il y eut bien d'autres sujets de plaintes portées

[a] Richard II. fils d'Edouard son successeur en 1377, mourut à la Tour de Londres en 1399 ou 1400. *Moreri. Walsingham.*

portées contre lui ; on lui attribuoit la détention du duc de Glocefter, du comte de Warvic, du comte d'Arondelle à l'iſle de Wight, ſous prétexte de trahiſon, le ſupplice le ce dernier, la ſuffocation & l'exil les deux premiers, l'exil de Cobam à Guerneſey, la diſgrace des ucs de Hereford & Northfolk, de rop grandes exactions & perſécuions dont les hiſtoriens font le déail ; mais je ne puis m'empêcher de emarquer que Cherbourg parut aux Anglois ſi important à cauſe de ſon hâteau, qu'ils en regreterent la oſſeſſion, juſqu'à ce qu'ils euſſent rouvé une occaſion favorable pour en emparer de nouveau, comme le ferai voir à la ſuite de cette iſtoire, & le traitement qu'ils fint à leur propre roi eſt un témoiage mémorable du deſir qu'ils t toujours eu de conſerver cette ce.

Cet exemple de révolte & de tion, le triſte ſort du roi Rid firent ſentir plus que jamais roi de France l'importance de

cet article de ſon traité, & le firent reſoudre de conſerver pour l'Etat, tout le territoire de Cherbourg. Envain le jeune roi de Navarre, fils de Charles II (*a*), à qui les Anglois avoient d'abord remis Cherbourg, repréſenta-t-il à Charles VI, roi de France (*b*), qu'il étoit héritier légitime de tout ce que ſon pere poſſédoit en Normandie, qu'il tiendroit ce pays avec l'aſſurance de la plus grande fidélité, & ſous les devoirs d'un vaſſal à la Couronne, qu'il déſapprouvoit la conduite de ſon pere, toutes ces remontrances ne furent point écoutées, Charles VI ne ceſſa d'enviſager que la reſtitution d'un pays auſſi néceſſaire à la France pour la conſervation de ſes limites en cette partie, & pour

---

[*a*] Charles III, fils de Charles le Mauvais, né en 1386, couronné roi de Navarre en 1389, & mort le 8 Septembre 1425. *Morery.*

[*b*] Né à Paris le 3 Décembre 1368.
Couronné le 4 Novembre 1380.
En démence en 1392.
Et mort le 22 Octobre 1422.

écarter des ennemis qui y tomboient continuellement, ne pouvoit ſe faire ſans le plus grand préjudice à la Couronne, & il aima mieux, en rendant juſtice au jeune Prince, lui donner en échange des terres beaucoup plus conſidérables; il érigea en ſa faveur la Seigneurie de Nemours en Duché, après quoi le Roi ne manqua pas de faire prendre encore de nouveau en ſon nom poſſeſſion de Cherbourg. Ce trait de la prudence du Roi en éterniſe le prix, & comme il doit être conſacré à jamais dans la mémoire des bourgeois de Cherbourg pour entretenir chez eux cette fidélité ſi pure & ſi conſtante envers la France, j'ajoute le témoignage d'un de nos anciens hiſtoriens qui donne de grandes lumieres ſur ce point : mes recherches n'ont d'autre objet, que celui de développer ce qui intéreſſe l'Etat, & la haute réputation de ceux qui le ſervent bien.

Gilles Nicole remarque dans ſes Annales, qu'en 1397 le nouveau roi de Navarre envoya l'évêque de

Pampelune au roi de France pour lui demander la reſtitution des terres & places en Normandie que ſon pere tenoit de lui ; que ſur cette demande on aſſembla dans un Conſeil général les plus notables perſonnages du royaume, à l'effet d'y délibérer : qu'à la vérité les avis furent partagés ; mais que celui qui prévalut étoit qu'on ne devoit pas lui rendre ces terres & places, attendu qu'elles étoient trop prochaines des Anglois, & des limites de la France ; mais qu'on pouvoit lui faire recompenſe juſqu'à 10000 liv. de rente, ériger en Duché cette terre de Nemours, & y joindre pour plus ample dédommagement les Seigneuries de Nogent, Pont-Sur-Seine, Coulommiers & autres. Ce fut donc ici une véritable affaire d'Etat au rapport de cet hiſtorien, où le Monarque & le ſujet recouvroient une tranquillité réciproque.

Ce traité d'échange (*a*) avec le

[*a*] On prétend qu'il ne fut ſigné qu'en 1404, quoiqu'il eut été conclu long-tems auparavant ; les autres diſent en 1405. *Mo-tery. Walſingham.*

jeune prince de Navarre, raſſura les Cherbourgeois qui ſe voyoient ſouvent paſſer d'une domination à l'autre, & ranima leur confiance & leur zèle pour le ſervice de la France. En 1403 & 1404, ils oſerent à leur tour tenter une deſcente à l'iſle de Wight pour en enlever toutes les richeſſes ; il eſt vrai que leur entrepriſe fut ſans ſuccès ; mais ils n'eurent pas moins de courage.

Charles VI étant tombé tout d'un coup dans une phrénefie & une entiere aliénation d'eſprit pendant un voyage de Bretagne, & étant par-là devenu incapable de gouverner, cette ſituation fit naître une fâcheuſe querelle entre les Princes du Sang au ſujet du Gouvernement;il y eut différentes factions dans le royaume. Les Anglois profitant de ces troubles & de la maladie déplorable du Roi, deſcendirent en Normandie * avec une armée de plus de 50000 hommes (*a*), prirent Harfleur en 1415(*b*),& ſe rendirent maî-

* Walſ. rapporte que la premiere expédition fut à Harfleur, & fait la deſcription du

[*a*] Hiſtoire de Normandie.
[*b*] 1415, 1416, 1417, 1418.

siége & de la prise de cette ville, qu'il y en eut une autre à Touque; qu'ils vinrent à St. Sauveur; passerentàGranville, à l'abbaye de Fontaine, à Descusteville, à Caën, à Bayeux, Falaise & Avranche.

tres les trois années suivantes de la plûpart des villes de cette province presque sans aucune résistance (*a*), Cherbourg (*b*) néanmoins gardé & défendu par les habitans, résista vigoureusement aux forces de cette Nation pendant trois mois, & l'ennemi qui avoit perdu inutilement son tems à ce siége, auroit été forcé de le lever, si celui qui alors en étoit gouverneur, ne lui eut vendu la place pour une somme d'argent à la fin de Novembre 1418 : c'est ainsi que les Anglois mettoient en usage toutes sortes de voies pour se rendre maîtres de cette ville.

Il y avoit long-temps que les habitans de Cherbourg avoient formé le dessein de bâtir une église plus vaste que celle qu'ils avoient pour lors, d'autant plus qu'elle tomboit en ruine; les fondemens en avoient été jettés à la place où étoit l'an-

---

[*a*] La Marc.

[*b*] Assiégé par le duc de Glocestre, frere du roi Henri.

cienne, quelque tems avant le dernier siége de cette ville ; mais l'extrême disette à laquelle les malheurs précédens les avoient réduits, les empêcha de faire continuer cet ouvrage ; cependant on commença à y travailler en 1423 ; les Anglois eux-mêmes y contribuerent beaucoup, & on fit cette année & les suivantes le chœur, les chapelles d'alentour, & celles de Jesus & du Rosaire, ainsi que le clocher ; la nef & les deux aîles furent entreprises ensuite, & on croit que le tout ne fut achevé que sous le regne de Charles VII. Il est vrai que cette conjecture n'est appuyée que sur une remarque ; car il ne reste aucunes piéces aux archives de cette église qui fassent mention de ce temps ; cette remarque tombe sur un écusson de Charles VII (a), qui se voit à la principale clef de la voûte du chœur, 1423.

[a] Hist. de Charles VII par Jean Chartier, moine de Saint Benoît, auteur des grandes Chroniques de Saint Denis en France, depuis Pharamond jusqu'à son décès.

dans les portails & autres endroits de l'églife. Ce Roi commença à regner en 1422 ; avant fon regne, & celui de Charles VI, l'écuffon de France étoit rempli de fleurs-de lys d'or fans nombre ; ce fut fon pere qui les réduifit à trois (*a*), comme nous le voyons aujourd'hui, & cet écuffon femble être un témoin irréprochable qui fert à prouver que cette conjecture n'eft pas fi hazardée. Ce monument n'auroit pû être pofé qu'après 1450, époque où il fit la conquête de la ville ; & tout ce qu'on en pourroit conclure, c'eft qu'au moins l'églife fut entierement conftruite avant fa mort en 1461.

[C]harles VII. [n]é en 1403, [co]uronné en [14]22, & [m]ort en 1461

Le commencement du regne de Charles VII fut rempli de troubles; on fe faifoit la guerre prefque dans toutes les provinces avec différents fuccès, mais très-foiblement & avec une langueur qui faifoit fentir l'impuiffance des deux partis faute

[*a*] Nicolle Gilles dit dans fa Chronique que ce fut Charles VI qui fit cette réduction en 1381.

d'hommes & d'argent : à la fin on propoſa la paix, elle fut conclue à Arras en 1435, & il fut arrêté dans le traité que les Anglois auroient la Normandie & la Guyenne, à la charge d'en faire hommage au roi de France (*a*). Cette paix fut bientôt rompue, la guerre continua & s'alluma plus que jamais. La trève (*b*) qui ſuivit n'eut pas plus de durée. Charles VII reprit les armes, attaqua vivement les Anglois; ceux-ci ſe rendirent maîtres de Vallongnes; Thomas Kiriel ou Quiriel, leur chef étant deſcendu à Cherbourg au mois de Mars 1450 avec 3000 ou 4000 Anglois alla mettre le ſiége devant cette place, qui reſiſta d'abord avec beaucoup de fermeté; mais Abel ou Joachim Rouault qui en étoit gouverneur, fut obligé de capituler au bout de trois ſemaines : les Anglois vinrent

1435. 1450. Chron. de Normandie. *Jean Chartier.*

[*a*] *Voy.* les Mémoires de Philippe de Commines, qui atteſte qu'il ne ſe levoit alors en Normandie que la ſomme de 950000 liv.

[*b*] En 1444

D v

enſuite camper au village de Formigni, entre Carentan & Bayeux; mais ils y furent entierement défaits par notre armée.

Hiſt. de France.

Après cette victoire, Charles VII étant en Baſſe-Normandie, n'eut pas de peine à prendre toutes les villes que les Anglois y tenoient encore, & à les en chaſſer entierement *. Il ne reſtoit plus que Cher-

* Le comte de Dunois ayant aſſiégé la ville de Valognes, lorſqu'elle ſe rendit, il en ſortit 120 Anglois qui allerent à Cherbourg. *Voy.* la Chron. de Gill. Nic.

Dans ſa Chronique Nicolle Gilles rapporte que le Roi fit mettre par le Connétable le ſiége devant Cherbourg, anciennement appellé *Céſar-Bourg* ou le *Bourg de Céſar*, parce que Jules-Céſar *le fit édifier quand il conquit les Gaules*, en laquelle place il y avoit mille Anglois combattans, que les François eurent beaucoup de peine à approcher de cette place, & que Meſſire Pregent, Seigneur de Coetivi & de Retz, Amiral de France, y fut tué d'une coulevrine avec Tudoal le Bourgeois, Bailli de Troyes; qu'il y eut un gros canon & quatre bombardes rompus à force de tirer, qu'à la fin Thomas Gonnel qui en étoit

bourg, l'une des plus fortes places de l'Europe en ce temps. Cette ville fut la clôture & la couronne des heureux ſuccès des armes Françaiſes ; il y avoit dedans deux mille avantúriers déſeſpérés, déterminés à perdre la vie, & à la ſacrifier ; les Généraux en pouſſerent le ſiége avec vigueur ; les François s'y diſtinguerent, & ſe ſervirent d'une ſorte de bombarde de nouvelle invention, dont *ſuivant* les Chroniques les Anglois furent *moult, ébahis, car oncques n'avoient eu connoiſſance d'un tel myſtere.* 1450.

L'artillerie n'y fut pas épargnée de part & d'autre. Pregent de Coe-

capitaine pour le roi d'Angleterre, rendit la place, qu'on diſoit la plus forte de Normandie, le 13 Août 1450, à cauſe qu'on lui fit eſpérer d'avoir ſon fils retenu en ôtage pour l'argent qui avoit été promis par Sombreſſet à la compoſition de Rouen, & qu'enſuite les Anglois s'en allerent en Angleterre, que le Sire Dubueil fut fait capitaine de la place de Cherbourg, & pourvû de l'office d'Amiral de France, vacant par la mort du feu Seigneur de Coetivi.

tivi, ſeigneur de Retz, amiral de France (*a*), y fut tué d'un coup de canon, & fut fort regretté; on avoit ſi bien dreſſé les batteries ſur la grève du côté de Tour-la-ville, que la marée qui y montoit deux fois par jour, ne pouvoit y cauſer aucun dommage. On avoit enfermé les canons dans des peaux bien huilées pour en éviter le déplacement à chaque marée; c'eſt pourquoi les Anglois qui ne croyoient pas qu'on put attaquer la ville de ce côté-là, demanderent à entrer en compoſition. Outre cette précaution, on trouva moyen d'effrayer Thomas Goëvel ou Gonnel qui en étoit gouverneur, en lui faiſant accroire qu'on alloit faire mourir ſon fils, mis pour ôtage entre les mains du Roi à la réduction de Rouen; la crainte paternelle, jointe à la vigueur des attaques, l'emporta ſur l'opiniâtreté des ſoldats, auxquels

t. de Normandie.

[*a*] Coetivi fut pourvû de cette charge en 1430. *Morery*.

il remontra que c'étoit avoir assez combattu pour la patrie, que d'être resté les derniers à l'action. Il rendit la ville & le château le 12 Août 1450, & il fut reglé par la capitulation que les Anglois auroient deux jours pour plier bagage & mettre à la voile, que le fils du Gouverneur lui seroit rendu. Ce qui fut exécuté.

1450. Jean Chartier.

Le gouvernement de cette ville fut donné au Seigneur du Bueil (*a*), que le Roi honora en même-tems de la charge d'Amiral de France, vacante par la mort de Coetivi, on y mit 80 lances, & les archers en garnison.

Par la prise de cette ville, le Roi acheva la conquête de toute la Normandie, & ce Prince pour en conserver la mémoire, ordonna qu'on feroit une Procession tous les ans le jour même qu'elle avoit été rendue ou évacuée.

Depuis ce siége, on fit bâtir à Cherbourg une Tour à trois batteries du côté du port qui fut nom-

---

[*a*] Morery.

mée la Tour des Sarrasins, & qui subsiste encore; on la fit construire pour empêcher l'établissement des batteries de l'autre côté du port, & on l'a munit de dix-sept piéces de canon.

Cherbourg passa ensuite, à titre d'appanage, avec les autres villes de Normandie à Charles de France, frère de Louis XI; mais au mois de Mai 1467, dans une assemblée des Etats à Tours (a), *on considera que* cet appanage étoit excessif, & que le Roi devoit reprendre la Normandie, que son frere devoit se contenter d'avoir 12000 liv. de rente en assiette, sauf à augmenter sa pension jusqu'à 60000 liv., qu'ainsi toutes ces villes, telles que Cherbourg, Vallongnes, St. Lo, Carentan, Avranches, Lisieux & autres du bas pays devoient être recouvrées à cause de l'intelligence, sur-tout du duc de Bretagne avec les Anglois qui pouvoient y descendre. Cette résolution & délibération fut exécutée en 1468 par la

[a] *Voy.* la Chron. de Gilles Nicole.

voie des armes, & en, 469 Charles de France, ceda à Louis XI Cherbourg & le duché de Normandie en échange de celui de Guyenne.] Voilà un ſecond trait de la prudence de nos Rois.

Les habitans de Cherbourg qui avoient conſervé pendant les trente-deux ans qu'ils furent ſous la domination des Anglois, leur affection pour leur Prince légitime, avoient *refuſé tout* ſecours à ſes ennemis durant le ſiége; ils s'étoient même aſſemblés dans leur égliſe pour y faire vœu à Dieu que s'ils étoient une fois délivrés de leur joug, ils y feroient élever en l'honneur de la Sainte Vierge un pieux, magnifique & ingenieux monument de ſon Aſſomption dans le Ciel. Depuis 1418 jusqu'en 1450.

On commença à y travailler quelque temps aprés le ſiége, & étant achevé en 1468, il fut placé ſous la voûte de la nef; cette ſurprenante machine repréſente en perſonnages mûs par reſſorts, le couronnement de la Mere de Dieu dans le Ciel: le jeu de ces reſſorts

ſi célèbre depuis près de trois ſiécles étoit mis en œuvre, principalement chaque année pour la ſatisfaction du peuple, le jour de l'Aſſomption avec une grande ſolemnité ; ce pieux ſpectacle attiroit beaucoup de monde, même des pays étrangers, & il donna naiſſance à une illuſtre Confrairie, où il s'enrôla quantité de perſonnes de toutes conditions. On y en compta peu après, plus de douze cent, parmi leſquelles ſe trouverent le cardinal Georges d'Autriche, l'archevêque de Valence, Pierre Turpin, évêque d'Evreux ; J. F. Hubert & Robert le Fillaſtre abbés réguliers de l'abbaye de Cherbourg, toute la nobleſſe du pays, des Anglois, des Hollandois, des Liégois, des Bretons, & des habitans de toutes les provinces de France tous attirés en cette ville pour voir cet édifice qui faiſoit tant de bruit dans l'Europe, & qui paſſoit pour un merveilleux chef-d'œuvre dans ce tems-là.

Voy. les anciens Regiſtres de la Confrairie de la Sainte Vierge.

L'Egliſe de l'Abbaye Royale dé-

truite en 1359 par les ordres de Charles le Mauvais, avoit été rebâtie en 1464, & la dédicace faite le jour de la St. Michel de la même année par l'évêque de Justinopolis.

1464. Masseville. Charte de l'abbaye.

Pierre Turpin, évêque d'Evreux, étant venu à Cherbourg en 1473 pour voir jouer les ressorts du mouvement de la machine dont on vient de parler, y tomba malade, & y mourut le 22 Juillet de la même année, fut enterré dans le chœur de l'église, & on dressa sur sa tombe une épitaphe qui y a subsisté plus de deux siécles.

1473.

Au commencement du siécle suivant, la ville de Cherbourg fut affligée de la peste, qui y causa beaucoup de ravages, & une grande mortalité.

Peste en 1504.

La même calamité arriva en 1517.

Peste en 1517.

En 1532 le roi François I. (a)

Succéda en 1515, mourut en 1547.

[a] Gilles Nicole dans sa Chronique, dit que ce Roi allât au mois de Mai en Bretagne avec la Reine & ses Enfans, qu'il en visita les principales villes, & y fut jusqu'au mois d'Août suivant.

voygea en son royaume, il vint cette année à Cherbourg, & y fit son entrée le 28 d'Avril avec beaucoup de pompe.

Leobin le Fillastre abbé de Cherbourg, avec ses religieux, le clergé de la ville & des paroisses voisines, allerent au-devant de lui jusqu'à l'extrémité du pont du fauxbourg; l'artillerie étoit hors les remparts, & la bourgeoisie en bon ordre & sous les armes; si-tôt qu'il parut, son arrivée fut annoncée au peuple par une triple décharge de cette artillerie, & de la mousqueterie des bourgeois & des archers de la garnison du château, tous commandés par Jean de Fontaine, lieutenant pour le Roi; après quoi la marche commença en cet ordre.

D'abord paroissoient les confreres de Jesus & de Nôtre-Dame avec leurs chaperons, leurs Bannieres & leurs Croix; suivoit le clergé séculier & régulier; la bourgeoisie marchoit en haye aux deux côtés de la rue, fortifiée par les 80 lan-

ces de la garnifon du château ; les uns & les autres ayant leurs drapeaux femés des devifes & armes du Roi ; alloient enfuite le Lieutenant Général de Police, le Vicomte de Cherbourg, les Juges du Bailliage Abbatial, de l'Amirauté & des Traites Foraines avec les Procureurs du Roi, Avocats, Officiers, Greffiers & Huiffiers de ces Siéges ; fuccédoient deux cent Archers de la *Garde* du Roi, & les cent Gentilhommes & Officiers de fa Maifon : après eux, le Roi parut vêtu fomptueufement, monté fur un cheval turc, ayant autour de fa Perfonne quatre Ecuyers ; fuivoit M. le Dauphin aecompagné du cardinal de Lorraine & de l'évêque de Bayonne : enfin, la marche finiffoit par plus de 1300 chevaux. Les clefs de la ville furent préfentées au Roi dans un plat d'argent par Jean de Lafne, gouverneur de la place, accompagné de douze des plus notables bourgeois, & fit à S.M. à la porte de Nôtre-Dame, un difcours dans

lequel il exprima très-éloquemment la joie des peuples à son avenement en cette ville, leur fidélité & affection à son service, malgré leur grande misere & les malheurs des guerres passées, affection qui leur avoit mérité les titres les plus glorieux dans les Chartes par lui accordées & par ses prédécesseurs; la peine qu'ils ressentoient de ne pouvoir pas répondre avec magnificence aux *dépenses* qu'une *aussi* auguste Entrée sembloit exiger, & la volonté de tout sacrifier pour se rendre dignes de son amour & de sa protection.

Après cette harangue, le Roi trouva entre les deux portes les trois Echevins & le Trésorier de l'église, tous quatre vêtus de longues robes de damas noir parmentées de velours rouge, portant un dais ou poile de satin violet en broderie d'or semé d'armes & de devises. Le Roi se mit en cet endroit sous le dais, & fit son entrée dans la ville au bruit de l'artillerie & au milieu des ac-

clamations. Les rues par où Sa Majesté passa étoient ornées d'arcs de triomphe, & jonchées de fleurs. Le Roi fut de cette maniere conduit à l'église où il fut reçu & complimenté par Robert le Serreur, curé de Cherbourg, revêtu d'une magnifique chappe de drap d'or qui subsiste encore aujourd'hui.

Au milieu de la nef de l'église, Sa Majesté trouva un superbe thrône sur lequel elle se plaça. M. le Dauphin s'assit auprès d'Elle un peu plus bas, les officiers y eurent chacun leur rang, & quand ce cérémonial eut fini, le *Te Deum* fut entonné par le cardinal de Lorraine, & solemnellement chanté, & Sa Majesté curieuse du monument de l'Assomption en vit jouer les ressorts avec plaisir.

Après cet hommage à Dieu, le Roi se retira au château où il resta trois jours, pendant lesquels il accorda les plus belles Franchises à la ville, & fit ouvrir les portes des prisons. De-là il partit pour la Bretagne.

1554. En 1554, la contagion recommença à Cherbourg, & ne finit que l'année suivante. On remarque qu'en ce temps le froment ne valoit que deux sols six deniers le boisseau, le vin six sols le pot, la bierre quatre deniers, la cire quatre sols la livre, la chandelle un sols.

1558. En 1558, les Anglois parurent sur la côte de Normandie sous la conduite du *Milord Clinthon*; mais s'étant depuis détournés, ils coururent la côte de Bretagne, & Cherbourg ne courut aucun risque. Le célébre Jacques Auguste de Thou nous rapporte ce trait dans l'histoire de son temps.

1559. En 1559, l'illustre Jacques de Matignon fut pourvû de la charge de Lieutenant *Général* du Roi en Normandie. J'ai crû devoir partir de cette époque pour ne laisser échapper la mémoire d'aucune des grandes actions de ce sage capitaine, qui ont une liaison nécessaire avec mon sujet.

En la même année, l'hérésie de Calvin fut prêchée jusques dans

Saint Lô ; maîs ce Seigneur s'étant opposé à l'entreprise de ses Sectateurs, Cherbourg en fut préservé dans l'étendue de sa charge ; la fureur des Protestans qui pillerent différentes églises dans le Cottentin, même près de Bayeux, respecta ses précautions & sa vigilance pour sauver cette ville de l'erreur. C'est une des premieres obligations que les habitans lui ont, & c'est à un de leurs concitoyens qui a écrit la vie de ce Guerrier, qu'ils en doivent le souvenir. Matignon, à son tour, lui doit l'éclat de ses plus beaux faits, en les faisant connoître à la postérité. Il trouva dans le sieur de Cailliere, ce qu'Alexandre trouva dans Quint-Curce.

M. de Matignon ne borna pas ses soins à conserver la pureté de la Foi & de la Religion parmi eux ; il voulut être le Pere de leur patrie & pourvoir à leur sûreté ; il envoya au Roi un Mémoire très-instructif pour faire reparer ce qui manquoit à la défense de la place, où il donne une grande preuve de

son estime à leur égard, & fait l'éloge de leur fidélité.

Par la minute de ce Mémoire qu'on a trouvé après sa mort dans ses papiers, il exposoit au Conseil de Regence de Charles IX, que cette place étoit d'une si grande importance, que si les Anglois s'en étoient une fois emparés, comme du fort d'Aumouille, *en* rompant la chaussée du pont d'Ouvre, ils feroient *une isle qui contiendroit* plus de quarante lieues du meilleur & du plus fertile pays que le Roi ait en son obéissance. *Ce sont ses propres termes* : il ajoute ensuite que pour mieux pourvoir à la sûreté de Cherbourg & de tout le plat pays, il faut garder St. Lô, & mettre garnison à Vallongne, St. Sauveur-le-Vicomte, & autres places voisines, où il y a châteaux.

Le zèle qu'il eut pour le bien de la ville ne lui fit oublier aucune des précautions convenables pour y établir une discipline utile ; je pense volontiers que c'est à ses représentations qu'elle est redevable de la division

vision de sa bourgeoisie en quatre compagnies par Charles IX (a), ce Roi donna en 1562 un capitaine à chacune ; avant ce temps un seul les commandoit. 1562.

La discipline une fois bien reglée dans la ville, Matignon la regarda, ainsi que nous l'allons voir, comme la plus sûre retraite pour lui dans ses opérations militaires.

La même année, les Protestans de *Basse*-Normandie soutenus de monde & d'argent par Elizabeth, reine d'Angleterre (b), se rendirent maîtres de la plûpart des villes du pays, & les pillerent ; Coulombieres, un de leurs chefs, attaqua Vire & Bayeux ; deux cent Anglois débarquerent au port d'Etrehan. Le dessein des Protestans fut aussi de prendre Cherbourg, dont ils connoissoient la conséquence, tant pour tenir le Cottentin en crainte, que pour y recevoir les secours des autres provinces, & d'Angleterre, ou 1562.

[a] Né en 1550. & mort en 1574.
[b] Elizabeth, depuis 1558 jusqu'en 1603.

pour s'y embarquer eux-mêmes dans le besoin. Dans ce point de vûe, Montgommery qui avoit principalement leur confiance, se chargea de l'assiéger. Le Seigneur Jacques de Matignon fit tous ses préparatifs pour le bien recevoir ; Montgommery fit les siens pour attaquer ; mais quand il s'apperçut que la place étoit en bon état, qu'il perdroit inutilement son temps, & les frais d'un long siége, il se retira pour faire dans d'autres lieux des incursions plus utiles à ses vûes.

Montgommery ayant disparu, Matignon vint à Vallongnes pour
1562. visiter la place, & épia de suite les démarches de Montgommery ; il y avoit mis Cartot, grand ennemi des Protestans, pour Gouverneur. M. de Thou pag. 382. tome 2 de la traduction de son histoire par Duryer, observe qu'il y eut du bruit & du désordre en cette ville ; car comme Cartot y faisoit des levées par l'ordre de Matignon, il se fit de concert le 11 Juin une querelle par Jean Auger & Robert Poulain, per-

ſonnages violents, & l'on ſe jetta auſſi-tôt ſur les Proteſtans qui s'aſſembloient aux environs ; qu'Hoüeſville & Coqueville de la nobleſſe voiſine, & quelques-uns des habitans furent tués dans cette rencontre, Jean Guyſart fut tenu pour mort, ayant été accablé ſous des pierres par des ſéditieux ; mais quelque temps après, comme il levoit la tête parmi les monceaux de pierres, & qu'il demandoit du ſecours, il fut achevé par les mêmes, avec des broches & des crocs, & la haine de ces furieux fut à peine aſſouvie par cette mort redoublée ; ce fait fut ſuivi de pluſieurs autres ; le duc de Buillon envoya la Coſte pour faire punir les rebelles & mutins ; mais la Coſte lui-même fut maltraité & retenu priſonnier ; enſorte que, le Duc irrité de cela, Ste. Marie Dumont & Ste. Marie aux Agneaux y allerent avec ſept cent hommes, & auſſi-tôt après, François le Clerc avec quinze cent hommes de pied & deux coulevrines. Le duc de Buillon tenoit un

parti opposé à Matignon, sans être néanmoins attaché à celui de Montgommery ; il étoit fâché de voir diminuer son autorité par la prise de Cherbourg & des autres villes que Matignon commandoit ; il auroit voulu s'en emparer. Matignon & de Villarmois firent leurs efforts contre les gens de Ste. Marie, & occuperent une partie de la ville ; enfin pour appaiser ce grand trouble, l'on demeura d'accord que la forteresse de Vallongnes seroit donnée au duc de Buillon, qu'on livreroit les séditieux, & qu'ils seroient punis selon les formes de la Justice. Le Duc donna le gouvernement de la citadelle à Moussy, & mena ensuite toutes ses troupes à Cherbourg pour y forcer Matignon ; mais ce duc abandonna, comme Montgommery, son entreprise pour exécuter un autre projet ; c'est ainsi que Cherbourg évita dans deux occasions différentes par la bonne contenance de Matignon, les horreurs de deux siéges.

Matignon étoit suivi de la plus brillante noblesse du pays, le baron

de la Haye Dupuy, Grimoville, l'Archant & la Bretonniere se joignirent à lui (*a*) : il vint à St. Lô pour en chasser Montgommery & ses gens, & pour troubler les desseins du duc de Buillon ; il se proposa de faire entrer dans la province Jean de Brosses duc d'Etampes gouverneur de la Bretagne.

La même étincelle de sédition se ralluma à Vallongnes contre les Protestans, & plusieurs y furent tués cruellement.

Matignon, après la prise de St. Lô revint à Cherbourg, & laissa la Bretonniere & Villarmois pour le garder ; mais ceux-ci ayant abandonnés cette place après la prise de Bayeux par les Protestans, & étant venus à Cherbourg, où Matignon étoit, ils en furent fort mal reçus, parce qu'ils s'étoient retirés sans avoir vû les ennemis, & qu'ils avoient laissé tout le canon & l'équipage de guerre (*b*). 1562.

D'un autre côté, les Anglois con- 1563.

[*a*] M. de Thou. [*b*] *Ibid.*

tinuoient d'envoyer des secours aux Huguenots. M. de Thou, de qui je tiens les derniers faits, dit, qu'en 1563 il arriva une flotte Angloise au Havre qui consistoit en huit vaisseaux Flamands fort bien équipés, & chargés de cinq enseignes d'Anglois, de huit piéces de canon, & outre cela d'argent.

Avril. 1563. Malgré ces préparatifs, il y eut des propositions de paix, & le traité en fut publié au mois d'Avril.

Cette paix fut souvent alterée en Basse-Normandie par les menées de Montgommery & Coulombieres. Matignon qui les observoit de près, eut avis qu'un gentilhomme nommé Pierre Pont, avoit fait cacher des soldats pour surprendre Cherbourg ; il le fit charger par ses troupes, qui le prirent & mirent son parti en fuite. Ce rebelle ayant été blessé de plusieurs coups, mourut après avoir fait sa déclaration contre plusieurs personnes qui avoient eu part à sa faction. Cherbourg fut encore délivré de cette surprise par la vigilance de Matignon.

Matignon ne manqua pas d'inf-

truire la Cour de cet évenement, & y envoya une copie de la déclaration de Pierre Pont. Nous sçavons par des lettres écrites par la Reine Catherine mere de Charles IX, & ce Prince, dont on a trouvé les originaux dans les papiers de Matignon, qu'il reçut de cette Princesse & de son fils les témoignages les plus signalés de leur contentement, & satisfaction sur la découverte de cette conspiration ; que comme Pierre Pont par sa déclaration avoit fait naître des soupçons violents sur la conduite du Lieutenant du château de Cherbourg, & de deux autres particuliers, il en reçut en même-tems ordre d'informer contre eux, & de faire arrêter un certain Ecossois qui alloit & venoit en Angleterre.

Charles IX lui écrivit aussi le premier Septembre 1563, qu'outre ce qui s'étoit passé, il étoit encore averti que dans Cherbourg il se trouvoit un autre ennemi d'Etat, que c'étoit un Anglois qui y avoit marié sa sœur, & entretenoit une

1 Septemb. 1563.

ſecrette intelligence avec Etienne David, ſerviteur du ſieur Trokmarton, ci-devant ambaſſadeur de la reine d'Angleterre, arrêté en France; qu'il s'agiſſoit d'approfondir ſes actions, de l'obſerver de près, & de s'aſſurer de ſa perſonne, s'il le jugeoit coupable. On ignore la ſuite de cet avis; mais il y a apparence que M. de Matignon découvrit tout, & empêcha que rien n'arriva contre le ſervice du Roi. C'eſt ainſi que ce grand homme avoit le ſecret de garantir cette ville des piéges & artifices, tant des ennemis du dedans que du dehors.

Quelque temps après, il reçut pareillement l'ordre de la reine Catherine de faire arrêter le comte de Montgommery; mais il ne put l'exécuter, à cauſe de l'abſence de ce dernier, & la Reine lui manda de ſuſpendre ſes recherches juſqu'à nouvelles différentes.

En 1572, ſur la nouvelle de la journée de la St. Barthelemy à Paris, les Catholiques d'Alençon, de St. Lô & des autres villes de la Baſſe-Normandie, ayant voulu, à l'exem-

ple de la capitale, faire pareil traitement aux Proteſtants, Marignon arrêta par ſa préſence les effets de leur fureur & les ſuites funeſtes d'une ſanglante exécution, & ces villes honnoreront à jamais avec la province, la mémoire d'un auſſi grand ſervice (a).

Les Proteſtants du royaume ſe ſouleverent de nouveau en 1574; 1574.
ceux de Normandie attendoient Montgommery; il arriva d'Angleterre avec une armée navale. M. de Thou dit qu'il étoit accompagné de Delorges ſon fils, & de Galardon, dit de Refuge, ſon gendre; il deſcendit à la Hougue au commencement de Mars avec cinq à ſix mille hommes; il les joignit aux Proteſtants du pays, & par cette réunion il ſe trouva à la tête d'une armée aſſez conſidérable pour ravager tout le Cottentin; il marcha

[a] Le ſouvenir de cette action eſt ſi cher aux habitans d'Alençon, qu'ils apprennent aux enfants dès leur plus tendre jeuneſſe à révérer ſon nom, puiſqu'il a ſauvé la vie à un ſi grand nombre de familles. *M. de Caill.*

droit à Carentan, qu'il prit en trois jours, vint à Vallongnes pour faire porter des munitions à cette place, & s'approcha de Cherbourg.

Le Seigneur Jacques de Matignon à qui le Roi n'avoit pas laissé de troupes pour s'opposer aux rebelles, s'appliqua seulement à se fortifier dans Cherbourg, & à y réunir toutes ses forces, considérant que son port auroit été d'une grande conséquence aux Protestants dans un temps, où ils avoient une si forte alliance avec les Anglois.

Montgommery tenta donc pour la seconde fois le siége de Cherbourg; mais il se comporta comme à la premiere entreprise; après avoir reconnu qu'il étoit si bien gardé, il se contenta de piller l'abbaye, & de mettre le feu dans l'église au siége du célébrant, où les vestiges en paroissent encore aujourd'hui, & s'en retourna en continuant ses ravages.

Il est constant, & tous les Historiens de Normandie rendent cette justice au seigneur de Matignon, que c'est à sa vigilance qu'on doit attribuer la conservation de cette

place au Roi pendant le cours de cette guerre civile, & ces mêmes Historiens la rendent aussi aux habitans en tombant d'accord que leur fidélité y contribua beaucoup ; que si quelqu'unes des autres villes de la province avoient eu autant de zèle & de courage pour la défense de la cause légitime, elles n'auroient pas été si legerement surprises par les Protestants ; aussi Cherbourg fut-il la seule ville du pays où les Huguenots n'eurent pas de Prêches publiques, & où l'hérésie n'infecta aucune famille. . . . .

Montgommery se jetta dans St. Lô après la tentative de son second siége à Cherbourg ; il en fit sa place d'armes pour défendre l'entrée du Cottentin. Matignon quittant Cherbourg & y laissant une garnison suffisante, il feignit d'investir Carentan ; mais ce fut dans la vûe d'engager Montgommery par cette fausse marche à tirer une partie de ses troupes de St. Lô, pour venir au secours de cette ville, & affoiblir par cette ruse, la garnison qui y

étoit. Pendant que Matignon faisoit faire en apparence, beaucoup de préparatifs à ce sujet, il fit grande diligence pour arriver devant St. Lô avec l'élite de son monde; Montgommery, que Matignon vouloit prendre, suivant les nouveaux ordres qu'il avoit reçu de la Reine, s'échappa la nuit de cette ville; Matignon le suivit jusqu'à Domfront, où il se rendit suivant la capitulation qui fut faite après une vigoureuse résistance de sa part; il revint à St. Lô, le prit ainsi que Carentan, repassa à Vallongnes, acheva de nettoyer ce canton des troupes des Protestans, & reparut ensuite à Cherbourg avec la gloire du plus grand vainqueur.

Nous sommes forcés de mettre des bornes à ce récit historique, pour ne pas trop nous écarter de notre sujet; nous laissons à M. de Caillere l'avantage de suivre ce héros dans ses expéditions glorieuses, ailleurs qu'à Cherbourg; mon but a été seulement de consacrer sa mémoire dans l'esprit de ses habitans, & de leur rappeller les singulieres

obligations qu'ils lui ont ; c'est lui qui fit encore faire en cette ville une nouvelle fortification du côté du fauxbourg, qu'il fit appeller le Boulevard ou le Bastion St. François, pendant qu'il en étoit gouverneur; c'est en considération de ses grands services, & de ceux de sa Maison que ce gouvernement a passé dans la famille, & qu'il est aujourd'hui possédé par Marie-Thomas-Auguste de Goyon, Marquis de Matignon, Seigneur des plus respectables, & distingué par ses vertus.

Les rebelles de Normandie firent une nouvelle tentative sous le regne de Henri IV pour surprendre Cherbourg le dimanche des Rameaux pendant que les habitans feroient en procession ; ils furent informés de ce complot la veille par une vieille femme qui leur rapporta qu'étant à se reposer dans la forêt de Tourlaville, elle avoit apperçu deux soldats cachés derriere un buisson qui s'entre-racontoient que le lendemain à l'heure de cette procession, ils se rendroient tous à la porte 1590 ou 1593.

de la ville de Cherbourg, dont on leur devoit donner les clefs; qu'ils s'y jetteroient, & passeroient les habitants au fil de l'épée sans épargner personne.

Sur cet avis, on envoya quelques personnes à la découverte, & on mit par-tout des sentinelles, sans cependant que cela parut plus qu'à l'ordinaire; les espions rapporterent qu'il y avoit quantité de gens armés qui venoient à petit pas; mais qu'ils n'avoient pû en découvrir le nombre; le lendemain les habitans au lieu de se trouver à la procession se mirent sous les armes, & aussi-tôt que les rebelles s'approcherent des portes de la ville, ils firent une sortie, & les taillerent en piéces au nombre de six cent; Dutourp leur chef fut tué, sa tête apportée sur la porte de la ville, & la tranquillité puplique fut rétablie.

C'est pour rendre graces à Dieu de cette mémorable action, qu'on fait tous les ans à Cherbourg, la veille des Rameaux une procession autour de la ville. On ignore l'année

précise que les rebelles firent cette tentative ; mais on croit cependant que ce fut en 1590 ou 1593 ; la guerre étant plus allumée dans la province ces années-là, & aussi parce que Henri IV dans sa Charte des priviléges qu'il accorda aux habitans de Cherbourg en 1594 » fait mention de leur fidélité & » loyauté à son égard, du bon & » entier devoir où ils étoient de se » tenir toujours bien armés, équi- » pés & munis de bonnes provisions » de guerre, de leur guet & garde, » tant de jour que de nuit, pour » conserver la ville en son obéissan- » ce, comme ils ont fait durant les » guerres & troubles, pour avoir pour- » vû à toutes les entreprises des en- » nemis & *rebelles*, & ces dernieres » paroles prouvent assez l'estime que ce Prince faisoit de cette derniere action.

1590 ou 1593.

1594.

La peste affligea encore Cherbourg en 1592, ce siécle fut funeste pour cette ville ; car elle s'y fit sentir quatre fois dans l'espace de quatre-vingt-huit ans.

Peste en 1592.

1621. En 1621 & aux années suivantes, elle ravagea la Normandie, & principalement la ville de Rouen.

1622. En 1622, le Frere Claude, Capucin, qui pensa les pestiferés, mourut en odeur de sainteté. Il étoit de Cherbourg.

Peste en 1623. La peste y revint en 1623, le capitaine d'Aubierre venant de la Rochelle où elle étoit, en apporta l'air; elle y jetta tellement la consternation, que la plûpart des habitans en fortirent. Le Seigneur de Tourlaville y fonda un monastere de Bénédictines en cette année; mais la contagion les allarma, elles chercherent une retraite à Vallongnes, où elles s'établirent entierement, & ce ne fut qu'en 1626 que ce fléau cessa.

Voy. les Archives de l'Hôtel-dieu de Cherbourg.

1626. L'Hôtel-Dieu fut totalement réduit en cendre, ainsi que la chapelle St. Louis, en cette même année; le feu y prit par accident, lorsque les Prévôts de la peste parfumerent cette maison: on ne fut pas sitôt en état de la rebatir, à cause de la misere où la mortalité avoit réduit

les habitans ; cependant en 1639, M. Groult curé de Cherbourg, élû par les habitans au Prieuré de l'Hôtel-Dieu, avança les fonds nécessaires pour le réédifier, & fit aussi bâtir la chapelle en 1644, comme on le remarque par l'Inscription qu'on lit sur un marbre appliqué à la muraille. 1644.

Mais à peine étoit-on sorti de ces malheurs, qu'on retomba dans d'autres par les guerres civiles qui agiterent & troublerent le royaume pendant la minorité de Louis XIV (*a*) ; la division se répandit dans toutes les provinces & dans toutes les villes ; cependant Cherbourg demeura toujours fidele à son Roi. En 1649, ses habitans sous la conduite de M. de Caillere, Lieutenant de Roi, allerent mettre le siége devant le château de Vallongnes, dont les habitans s'étoient révoltés, & joints aux autres rebelles de Nor- 1649. Hist. de Normandie. *Masseville.*

[*a*] Louis XIV né le 5 Septembre 1638. successeur de Louis XIII en 1643. *Hist. de France.*

mandie qui s'y étoient réfugiés; mais comme ce château étoit très-fort, & que l'artillerie dont on se servoit pour le battre ne faisoit aucune brêche à ses murs, que les assiégés même par dérision essuyoient avec des serviettes les endroits où les boulets avoient frappé, M. de Caillere fut obligé de faire venir de Cherbourg un fameux canon de fonte d'une extrême grosseur, avec lequel on n'eut pas de peine à reduire la place; car le premier coup qu'il porta, effraya tellement les assiégés, qu'ils entrerent en composition, & demanderent à capituler, de crainte d'être pris d'assaut, & de passer au fil de l'épée, comme ils en étoient menacés.

C'est ici qu'on peut placer les justes éloges que l'on doit aux talens & au mérite de cet officier, qui eut deux fils qui se distinguerent, tant par leur sçavoir, que par leurs vertus militaires.

M. de Caillere nâquit à Cherbourg, & jouit toute sa vie de la réputation la plus haute de bravoure,

de prudence, & de capacité ; tachant de ſe modeler ſur l'illuſtre maréchal de Matignon, dont nous avons ci-devant parlé, il en étudia la vie, les mœurs & les principalles actions, & en compoſa un corps d'hiſtoire qui a été donné au public. Cet homme, non-ſeulement appliqué aux matieres de ſon état, mais encore à celles qui pouvoient le plus orner ſon eſprit, travailla à un ouvrage qu'il mit au jour ſous le titre de la Fortune des Gens de Qualité.

De ſes deux fils, l'un fut Gouverneur général de la Nouvelle France, & l'autre Sécrétaire du cabinet du Roi, ſon Ambaſſadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire pour les traités de paix conclus à Riſwich en 1697, & l'un des Quarante de l'Académie Françoiſe. Le premier ne parvint à la dignité de Gouverneur qu'après mille belles actions qui lui acquirent ſi juſtement la confiance & l'eſtime de ſon Prince ; ce fut lui, qui, en 1690 mena heureuſement ſix mille hommes au

ſecours de Quebec aſſiégé
Anglois.

Le ſecond fut un des plus ha
des plus fins Politiques qu'il y
France en ce temps-là, &
parfaitement dans toutes le
ciations dont il fut chargé
Majeſté. Son Ouvrage & ſo
des Ambaſſadeurs (*a*) déc
ſupériorité de ſes vûes & de
mieres. Avec quelle fineſſe
veloppe-t-il *pas les qualités*
connoiſſances néceſſaires po
mer de bons Négociateurs
qu'ils remarquent les rout
leur indique, & les écuei
doivent éviter? il exhorte
ſéquence ceux qui ſe deſtin
ambaſſades, à ſe rendre cap
remplir dignement des empl
importans & auſſi difficiles.
que de s'y engager, qui mi
lui pouvoit enſeigner ce b
truit de bonne-heure des for

[*a*] Ce Traité eſt imprimé à F

droits & des principaux intérêts & prétentions de chacun des Princes & Etats de l'Europe, des formes de leurs Gouvernements, des causes de leurs liaisons, de leurs démêlés, & des traités qu'ils avoient faits entr'eux, il avoit mis à profit ses connoissances dans les occasions du service du Roi & de l'Etat.

Malgré les bornes qu'un Historien doit se prescrire sur ce qui est étranger à son sujet, je ne sçaurois me refuser à la description des beautés de cet ouvrage, & à l'admiration du plan, du dessein, & de l'ordre de sa division ; son dessein est d'établir que l'art de négocier avec les Souverains est si important, que la fortune des plus grands Etats dépend souvent de la bonne ou mauvaise conduite, & du degré de capacité des Négociateurs qu'on y employe ; que les Princes & leurs principaux Ministres ne peuvent examiner avec trop de soin les qualités naturelles & acquises des sujets qu'ils envoyent dans les pays étrangers pour y entretenir une bonne

lances pourroient y conclu
préjudice ; que tout Prin
tien doit avoir pour maxi
cipale de n'employer la
armes pour soutenir ou f
loir ses droits , qu'apr
tenté & épuisé celle de l
& de la persuasion ; qu'il e
intérêt d'y joindre enco
des bienfaits , qui est le
moyen pour affermir & au
sa puissance ; que l'utilité d
ciations est la suite des liaiso
nécessaires entre les Etats,
le sont entre les Membre
même République, dont le
lés où l'union en alterent l
tution, ou la conservent ;
avantages qu'elle procure, so
pêcher que les voisins ne n
sent, soit par la découv

tant en œuvre les moyens d'en faire naître d'autres.

Sa diviſion eſt en vingt-quatre chapitres, tous également bien traités & avec la même force de génie, où il embraſſe la conduite du Négociateur, ſon application, ſon diſcernement, ſon ſecret, ſa fermeté, ſa probité, ſon étude à connoître les paſſions des autres, & à être maître au moins des effets extérieurs des ſiennes, ſa patience, ſes fonctions, ſon cérémonial, ſes inſtructions, ſes dépêches, & tout ce qui a rapport à ſes devoirs.

En *1666*, la manufacture royale des glaces de Cherbourg fut établie dans la forêt de Tour-la-ville ; ce ſecret fut apporté en cette ville par des jeunes gens qui le découvrirent en travaillant à Veniſe, où étoit la ſeule manufacture de l'Europe en ce genre ; cet établiſſement a très-bien réuſſi ; depuis ce temps-là le ſecret divulgué a paſſé dans la plûpart des Royaumes. Il n'y en a que deux en France ; ſçavoir, celle dont on vient de parler, & une autre au 1666.

château de St. Gobin en Picardie.

1681. En 1681, M. Desroches Orange, né à Cherbourg, maréchal des logis de la cavalerie, fut fait gouverneur de la ville de Fougeres; il devint ensuite grand-maître de l'hôtel-royal des Invalides à Paris, & est mort lieutenant général des armées du Roi. Cet officier avoit été simple soldat; mais sa bravoure l'éleva à toutes ces dignités, & le rendit digne des plus grandes récompenses que l'Etat puisse donner à un sujet.

Dans ce même siécle, parut aussi à Cherbourg une personne d'un rare mérite, & d'une vertu bien respectable (a). Barthelemy Piqueray fut un ecclésiastique d'une si grande piété, que les habitans de cette ville lui donnerent unanimement le nom de Bienheureux au temps de sa mort, tant à cause de la sainte vie

[a] *Voy.* son Hist. composée par M. Trigan, curé de Digouille, imprimée à Coutance en 1747.

vie qu'il avoit mené, que du grand nombre de merveilles operées à son tombeau ; il nâquit à Cherbourg le 10 Octobre 1609, son pere s'appelloit Thomas Piqueray, & sa mere le Pesqueur ; après avoir passé vingt-quatre ans dans des travaux continuels, tant à la ville qu'aux environs, où il faisoit souvent les fonctions de Missionnaire, il se retira à la chapelle de Sainte Honorine, depuis appellée celle de St. Sauveur, à un demi-quart de lieue de Cherbourg, qu'il fit décorer ; il s'y fit faire une petite demeure ; c'est dans cette tranquille solitude, entierement éloigné du tumulte du monde qu'il redoubla ses austérités ; sa nourriture ordinaire étoit du pain & de l'eau. Il porta un rude cilice pendant trente-trois ans, se disciplinoit fort souvent, & passoit une partie des nuits dans sa chapelle en Oraison. Après avoir ainsi passé sa vie, il mourut le Dimanche 2 Octobre 1685, âgé 1685.
de soixante-quinze ans, onze mois & quelques jours ; il fut enterré à la porte de sa chapelle, qui depuis

a été augmentée, de maniere que son tombeau se trouve à présent dans le milieu.

1687. En 1687, Louis XIV entreprit de faire faire à Cherbourg un Port considérable, qui fut capable de contenir un grand nombre de vaisseaux, & de faire ajouter de nouvelles fortifications aux anciennes, suivant le projet qui lui en fut donné par le sçavant maréchal de Vauban, qui, pour cet effet, s'étoit transporté en cette ville, & à la vérité, on y jetta en 1688 les fondemens d'une nouvelle enceinte & de fortifications à la moderne; mais ces travaux ne furent pas suivis.

1688. Hist. de France. Hist. d'Ang. La même année il s'éleva en Angleterre une puissante sédition contre le roi Jacques II, qui faisoit profession ouverte de la Religion Catholique. Ce Prince avançant beaucoup dans les charges ceux de sa religion, les factieux répandirent dans tout le pays des bruits que son dessein étoit de renverser les loix; ce qui allarma tellement le peuple, qu'il se fit un parti nombreux, où les chefs des Commu-

nes, & presque tous les Grands entrerent si secretement, qu'ils demanderent le prince d'Orange, & du secours aux Hollandois, sans qu'on eût rien découvert, que peu de temps avant la descente de ce Prince en Angleterre ; d'abord on ne sçavoit pour quel endroit le puissant armement qu'il faisoit faire en Hollande étoit destiné ; on crut que c'étoit pour faire quelques tentatives sur les Côtes de France, & même pour venir assiéger Cherbourg ; ce qui engagea les Ingenieurs à faire raser l'église de St. Benoît du château, pour en faire une place d'armes, afin de pouvoir être plus en état de resister aux ennemis en cas d'attaque.

L'agitation des esprits fut si grande en Angleterre, que quand le prince d'Orange y arriva avec vingt ou vingt-cinq mille hommes, la noblesse du pays, & les peuples allerent au-devant de lui, les villes ouvrirent leurs portes, les armées de terre & de mer se déclarerent en sa faveur, & abandonnerent leur Roi,

qui, pour sauver sa vie & sa liberté, fut contraint de prendre la fuite (a).

Il passa en France, & fit son débarquement à Cherbourg, où il fut reçu & complimenté par Antoine Paté, curé de cette ville, à la tête de son clergé; il y séjourna huit jours, & partit ensuite pour demander du secours à Louis XIV.

Le projet de M. de Vauban, dont l'exécution avoit été commencée, fut abandonné sur d'assez mauvais avis, dit un Historien de Normandie, peut-être par un effet de la jalousie qui regnoit alors entre les Ministres de la Guerre & de la Marine, peut-être aussi par la circonstance où se trouva le Roi, qui eut guerre à soutenir contre toutes les Puissances de l'Europe; & même on démolit l'année suivante le château, les anciennes fortifications, & tout ce qu'on avoit ajouté de nouveau.

(Masseville. 1688.) (1689.)

Quatre ans après la fuite du roi Jacques, c'est-à-dire en 1692, rappellé dans son Royaume par une

(1692. Hist. de Louis le Grand.)

[a] *Voyez* sa lettre écrite de Rochester aux Seigneurs de son Conseil-Privé le mois de Décembre 1688.

nouvelle faction de ses sujets, il demanda au Roi de France une flotte pour se mettre en mer, & des troupes pour le soutenir dans le débarquement. Sûr de cette intelligence, il se rendit à la Hogue avec seize mille hommes que le Roi lui accorda pour repasser en Angleterre sur la flotte du comte de Tourville, vice-amiral de France, qui étoit composée de quarante-quatre vaisseaux de guerre. Comme le comte de Tourville s'avançoit, il fut rencontré des deux flottes unies des Anglois & des Hollandois, entre Barfleur & l'Isle de Wight, composées de quatre-vingt-quatre vaisseaux du premier rang, & de quantité de brûlots : quoiqu'elles fussent supérieures, il les attaqua suivant l'ordre qu'il en avoit reçu de la Cour; les ennemis bien loin de se déclarer pour le roi Jacques, comme on lui avoit fait entendre, le reçurent avec vigueur; le combat commença sur les dix heures du matin le Jeudi 29 Mai; le comte de Tourville les fit plier pendant trois heures, fracassa

Hist. de Normandie. *Masseville.*

1692.

tous les mats des plus grands vaisseaux, en coula un à fond, & la plûpart de leurs brûlots, sans perdre ni vaisseaux, ni mats dans un combat aussi inégal; un brouillard épais qui survint le fit cesser jusqu'à cinq heures qu'il recommença, & continua jusqu'à la nuit; l'obscurité sépara les flottes, & en même temps divisa nos vaisseaux; dix se trouverent écartés, le jour fit remarquer cette diminution; on ne se vit plus en état de rejoindre les ennemis, il fallut céder au grand nombre, & se retirer.

Notre flotte poursuivie par l'ennemi, jusques dans la Baye de Cherbourg, n'auroit eu aucun autre désavantage, si le projet proposé cinq ans auparavant avoit été exécuté en faveur de cette ville, & qu'il y eut eu un port où elle eut pû se réfugier; mais faute de port, nos vaisseaux tâcherent de gagner Brest ou St. Malo: vingt-neuf y arriverent heureusement; il falloit pour cela doubler le Cap de la Hogue; mais quinze autres qui étoient les

plus maltraités, & qui se trouverent les plus proches de terre, ne purent resister à l'impétuosité des marées, & furent obligés de revenir du côté de Cherbourg.

Le *Soleil Royal* de 120 piéces de canon qui avoit été au plus grand feu, étoit percé en tant d'endroits, que le comte de Tourville qui le montoit fut obligé de l'abandonner, & de se jetter dans un autre vaisseau; cependant comme nos ennemis se seroient fait un sujet de triomphe, s'ils avoient pû se saisir de ce fameux vaisseau Amiral de notre flotte, un officier eut ordre de le conduire en quelqu'endroit où ils ne pussent l'enlever; cet officier l'amena à Cherbourg, où deux autres qui ne cédoient guères au premier se jetterent pareillement, tels que l'*Admirable* & le *Triomphant*, commandés par Messieurs le Marchand & de Beau-Jeu. Les ennemis qui les poursuivoient les voyant hors de prise, y envoyerent des brûlots le dernier Mai, les vaisseaux les repousserent & s'en défendirent le 1692.

1 Juin 1692. reste du jour ; le Dimanche premier Juin, Fête de la Sainte Trinité les attaques recommencerent, & enfin sur les onze heures & demie du matin le feu prit aux munitions du Soleil-Royal, & fit sauter tout l'équipage en l'air, les deux autres furent brûlés de la même maniere, & les douze restants qui s'étoient retirés à la Hogue eurent le même sort le lendemain ; ce qui fait voir de quelle importance il est pour le Royaume qu'il *y ait un bon Port à Cherbourg*, & qu'on exécute ce qui a été projetté. Les habitans donnerent en cette occasion de nouvelles preuves de leur zèle, ils se porterent dans le Fort du Gallay qu'ils avoient construit deux ans auparavant de leur propre mouvement & *à leurs frais*, où ils défendirent ces vaisseaux par leurs canons & leur mousqueterie ; & enfin lorsqu'ils y virent le feu, ils se jetterent dans des barques ou chaloupes pour en sauver les équipages, malgré l'artillerie de trente vaisseaux ennemis à demi portée de canon.

Le Soleil-Royal fut brûlé à la pointe du Hommet, le Triomphant à l'entrée du Port, & l'Admirable ſur Tour-la-ville.

A l'entrée du mois d'Août 1694, l'armée navale Angloiſe qui venoit de bombarder Dieppe & le Havre de Grace parut devant Cherbourg ; mais après avoir fait pluſieurs mouvemens qui faiſoient penſer que le deſſein des ennemis étoit de bombarder cette ville, elle prit le large & diſparut. 1694.

L'année ſuivante, la même flotte plus nombreuſe que la premiere reparut devant Cherbourg à portée du canon, elle venoit de bombarder St. Malo & Grandville, on s'attendoit à un ſemblable deſtin ; mais les Anglois ayant fait venir leurs Pilotes pour approcher de plus près, & commencer le bombardement, ces Pilotes qui étoient des Iſles de Guerneſey, & Gerſey les en détournerent, en les inſtruiſant de l'état de cette ville, & leur firent connoître que par les précautions que les habitans avoient priſes 1695.

pour empêcher le bombardement, ou le rendre inutile, il y avoit plus de mal à craindre pour leurs vaisseaux, qu'ils n'en pourroient faire aux habitants ; après cette observation ils leverent l'ancre & abandonnerent l'entreprise.

1697. Le 20 Septembre 1697, la paix si long-temps desirée fut enfin signée entre la France, l'Espagne, l'Angleterre & la Hollande, & avec l'Allemagne environ six semaines après à Riswic en Hollande, où un des fils de M. de Caillere, dont j'ai ci-devant parlé, fut employé en qualité de Ministre Plénipotentiaire.

La paix ne fût pas de longue
1701. durée ; car il s'alluma quatre ans après une nouvelle guerre, pendant laquelle les Anglois se présenterent en différents jours des mois d'Août
1708. & de Septembre de l'année 1708, devant Cherbourg avec soixante-seize vaisseaux chargés de troupes de débarquement, & firent sonder avec des chaloupes jusqu'auprès de terre. Les habitans en cette occasion par une suite de leur zèle ordi-

naire ſe porterent, à la vûe de cette flotte, dans les endroits les plus pé-rilleux pour s'oppoſer à la deſcente, & leur intrépidité & bonne contenance ne contribuerent pas peu à raſſurer quelques nouveaux regiments qui arriverent dans la ſuite, & formerent une armée derriere eux, & à déterminer les ennemis à changer de réſolution & de deſſein.

L'année ſuivante, une importante flotte de plus de cent cinquante vaiſſeaux chargée de bled pour la ſubſiſtance de l'armée du Roi en Flandre, fut pourſuivie par une groſſe eſcadre Angloiſe juſques dans la rade de Cherbourg; elle y fut défendue par les habitans avec toute la fermeté qu'on pouvoit attendre de gens accoutumés plus qu'aucuns autres à ces ſortes de combats. 1709.

C'eſt ainſi qu'on les a toujours vû prêts à paroître dans toutes les occaſions qui ſe ſont préſentées; ils ne ſe ſont jamais démentis de cette même valeur, on les a vû, toutes les fois qu'il paſſoit à la vûe de

Cherbourg des prises faites par les Anglois, s'embarquer volontairement en grand nombre au premier avis des officiers de Marine dans les premieres barques ou chaloupes qui se trouvoient à flot ou à la rade, & aller enlever ces prises, & quelquefois même les Corsaires qui les escortoient.

M. le Maréchal de Vauban avoit donné un projet pour faire de Cherbourg une des plus fortes places de l'Europe, & y faire construire le Port le plus utile à notre commerce, & à la retraite de nos vaisseaux de guerre. Nous avons dit ci-devant les motifs qui en empêcherent l'exécution. M. de Caux, Ingenieur en chef de cette ville, fit plusieurs remontrances à la Cour pour au moins obtenir le retablissement des parties les plus négligées, & y ajouter les ouvrages les plus nécessaires pour rendre au moins le Port tel qu'il devoit être à l'égard de l'entrée des vaisseaux de guerre & marchands ; les remontrances furent enfin écoutées, & M. de Caux fit procéder à l'ad-

judication des ouvrages qui avoient principalement pour objet les quais de l'avant-port, le pont tournant, & une écluſe plus conſidérable que celle du baſſin du Havre de Grace, la chauſſée au-delà du pont du côté de Tour-la-ville.

Cette adjudication fut faite moyennant 560000 livres, & ces travaux ne furent achevés qu'en 1742. 1742.

On peut obſerver ici en paſſant que la ville de Cherbourg eſt infiniment redevable à l'illuſtre cardinal de Fleury, & à la ſageſſe de ſes lumieres de l'exécution de cette entrepriſe; ce fut par ſon avis qu'elle fut déterminée au Conſeil du Roi, & le monument dont je vais parler eſt en même-temps un témoignage authentique de la reconnoiſſance de ſes habitans, envers un ſi habile Miniſtre; il ne reſte aujourd'hui d'autres héritiers de ſon ſang, de ſon nom, de ſes vertus & de ſon zèle pour le bien de l'Etat que M. l'archevêque de Tours, M. l'évêque de Chartres, M. le duc de

Fleury, M. le bailly de Fleury, M. le chevalier de Fleury & M. le marquis de Rocosel, qui tous méritent nos éloges, autant par les véritables vûes patriotiques qui les portent à faire connoître nos besoins jusqu'au pied du thrône, que par toutes les autres qualités qui les distinguent. Ce sont autant de puissans protecteurs que la ville de Cherbourg peut reclamer pour la réparation de cet ouvrage détruit depuis peu par l'ennemi.

Deux Inscriptions latines qui furent mises des deux côtés du pont sur deux piéces de marbre noir et annoncent une haute idée, elles expriment bien en même-tems le dessein de ce Cardinal. En voici à peu près le sens & la traduction en vers François.

Les ordres de Louis, les conseils de Fleury,
Les soins du brave Asfeld ont formé cet ouvrage,
Pour seconder les vœux de ce peuple chéri,
Assurer son repos à l'abri de l'orage;
Ici l'art surpassant le mouvement des flots,
Porte la sûreté, l'abondance & la gloire,
Consacre à nos Neveux l'éternelle mémoire
De notre Souverain, du Sage & du Héros.

Après ces travaux nous ne trouvons rien d'absolument remarquable, qui soit digne de quelque observation, nous passons sur le champ à la description d'un évenement dont les circonstances ont bien affligé cette nation fidele, & auquel l'Etat même a pris beaucoup de part. On entend sans doute par ce début la descente des Anglois à Cherbourg au mois d'Août 1758. par l'Anse d'Urville à deux lieues & demie de cette ville.

L'on apprit dès le mois de Mars 1758. que les Anglois armoient pour venir faire quelques insultes sur les côtes de Normandie, l'officier général qui commandoit en Basse-Normandie, crut devoir visiter toute la côte, & se faire rendre compte de la position par des Navigateurs qu'il choisit pour remarquer les endroits les plus susceptibles d'une descente, & prendre en conséquence les précautions les plus convenables pour l'empêcher, si les ennemis l'entreprenoient ; ces Navigateurs qui devoient sonder tout le long de

Depuis 1748 jusqu'en 1758 rien de particulier.

la côte, assurerent que cette descente étoit impratiquable, même à l'Anse d'Urville, où il n'y avoit pas assez d'eau; dans cette confiance on se borna à faire faire des lignes à l'Est & à l'Ouest de Cherbourg dans les lieux où il paroissoit y avoir quelque sujet de crainte sur le danger.

Le 2 de Mai la Flotte Angloise alla mouiller près de l'Anse, l'ennemi la fit sonder, prit connoissance du local, & le 29 Juin s'approcha de la grande rade de Cherbourg où il se reposa deux jours.

M. le duc d'Harcourt y arriva en ce temps, & par la bonne disposition qu'il fit, l'ennemi se contenta de quelques observations, il appareilla le premier Juîllet, & fit route pour Porstmouth; enfin le 5 Août il revint mouiller à la même rade, le 6 fit des préparatifs.

Il y avoit pour lors à Cherbourg le corps des détachés de cette Basse province, formant trois mille hommes, deux bataillons d'Horion, le regiment de Clare, celui de Languedoc dragons, d'infanterie de Lor

raine, quatre-vingt piéces de canon de gros calibre dans les Forts depuis Querqueville jusqu'à la Redoute de Tour-la-ville, six cent bourgeois prêts à prendre les armes, d'excellents canoniers, dans les Forts; le tout formoit à peu près un corps de cinq à six mille hommes en état de bien défendre le terrein & la ville.

La Flotte Angloise se portant sur Urville, nos troupes eurent ordre de défiler en gardant les lignes Saint Anne, & le rivage de la mer; l'ennemi voyant leur mouvement, fit mettre ses vaisseaux & fregates par le travers, & fit un feu étonnant & prodigieux de son canon, & à la faveur de ce même feu, il fit débarquer environ cinq cent hommes, qui sur le champ s'emparerent des hauteurs.

Pendant cette descente la vive canonade continuoit, & auroit presque écrasé toutes nos meilleures troupes, si les dunes de sable ne leur en eussent sauvé les plus terribles effets, il n'y eut qu'un capi-

taine de Clare, quelques détachés de tués, & quelques autres officiers de blessés.

L'ennemi à terre avançant sur les hauteurs, on reconnut qu'il falloit se replier, & faire retraite, n'étant pas possible de tenir contre le feu de l'artillerie; l'ennemi profitant de cette retraite, marcha sur deux colonnes pour arriver à Cherbourg, celle de la droite étoit composée de troupes à cheval, celle de la gauche de gardes à pied, d'un bataillon d'artillerie & de cinq cens grenadiers formant l'avant-garde, il entra en cet ordre dans la ville le 8 Août vers les six heures du soir, le Magistrat alla au-devant de lui pour arrêter avec les Généraux une espéce de capitulation, & sauver la ville du pillage. Le général Bleith & le prince Edouard & les autres principaux officiers Anglois n'ont pû néanmoins avec la discipline la plus rigide préserver les habitans de Cherbourg des dégats que leurs soldats ont commis dans les paroisses voisines, & qui en ont ruiné plusieurs.

L'ennemi resta huit jours en cette ville, pendant ce temps il détruisit & combla le port, renversa les jettées, le pont & l'écluse, mina & contre-mina quelques-uns des forts, brûla trente-deux navires dans le port, les uns disent seulement vingt-sept, consomma ou emporta les munitions & provisions des magazins de la marine, exigea une contribution de 44000 liv. dont moitié fut payée comptant, & pour l'autre moitié fut donné deux ôtages qu'il emmena avec lui, enleva les cloches de l'abbaye, & une de l'église de la ville, ainsi que l'artillerie, & avec toutes ces dépouilles se rembarqua pour se rendre en Angleterre. Les fondements des ouvrages du port n'ont pas souffert cependant dans cette totale destruction, ensorte que la réparation n'en seroit pas d'une dépense si considérable pour l'Etat, comme on pourroit le croire ; cette réparation est bien nécessaire pour le rétablissement du commerce de cette ville, surtout

si on la fortifioit du côté qu'elle est susceptible d'attaque.

Telle fut la fin & le dénouement de ces dures hostilités qui laisserent dans cette ville tant de désolation, & de pertes, & en ont causé la ruine ; cet évenement lui a été d'autant plus sensible, qu'accoutumée à donner au Roi & à l'Etat des marques continuelles de son zèle & de sa fermeté pour sa propre défense, elle s'est trouvée forcée d'obéir à des ordres qui lui ont ôté l'occasion de se signaler dans une aussi importante affaire, & l'ont nécessairement privé du glorieux avantage de mériter depuis tant de siécles jusqu'à présent le titre & la devise de *Semper sui conservatrix*.

C'est ici qu'on peut donner de justes & magnifiques éloges au zèle, à la prudence, & à la sagacité du digne Curé de cette ville qui a sçû garantir les habitans d'une infinité de malheurs auxquels ils auroient été exposés sans ses soins, sa vigilance, & le libre accès qu'il se mé-

nagea auprès des Généraux ennemis pendant leur séjour en cette ville. M. Paris n'employa son crédit, ses prieres, la confiance même qu'ils avoient prise en sa probité, que pour leur sauver des pertes, & les préserver des accidents les plus ruineux ; ce sage Pasteur alla au-devant de tous les maux dont ils étoient menacés, & s'il ne pût faire tout le bien qu'il se proposoit, il empêcha au moins une partie du mal ; cette conduite, cette prévoyance, cet amour patriotique l'ont rendu cher aux citoyens, & digne des bontés de Sa Majesté.

Les officiers de Police donnerent aussi avant & après cette descente des Anglois, des preuves de leur zèle & de leur vigilance.

Dès le mois de Juin 1758, ils ordonnerent que les bourgeois seroient tenus de poser chacun devant leurs maisons & sur les quais, des baquets pleins d'eau pour empêcher les effets de la bombe qui pourroit être lancée par la flotte Angloise qui parut en ce tems, à peine d'a-

mende & de priſon en cas de déſobéiſſance.

Comme il s'agiſſoit de pourvoir à la ſubſiſtance des troupes qui arrivoient journellement en cette ville & dans les environs, ils ordonnerent aux Boulangers de faire leurs déclarations de la quantité de bleds, farines & pains qui étoient alors en leur pouvoir, aux Bouchers de faire la leur du nombre des bêtes qu'ils étoient en état de tuer ; mais par ces déclarations, ces Officiers s'étant apperçu que les approviſionnements des uns & des autres ne conſiſtoient qu'en vingt-ſix boiſſeaux de froment, quatre-vingt-ſeize boiſſeaux de farine, & une petite quantité de pain cuit, dix-ſept bêtes à cornes, ſept moutons & un veau, ils donnerent de nouveaux ordres pour ſubvenir à cette ſubſiſtance, dont l'exécution procura tous les beſoins les plus preſſants.

Ces Officiers s'occuperent enſuite des précautions qu'il convenoit de prendre pour éviter les éclats des bombes, & firent prévenir les habitans

de porter à l'Hôtel-de-Ville les ustenciles nécessaires pour dépaver les rues au premier coup.

Les Bouchers & Boulangers demanderent ensuite la fixation de leurs fournitures en viande & en pain aux officiers de Police ; ceux-ci fixerent la viande de la premiere qualité à quatre sols la livre, & celle de la seconde à trois sols, & les trois sortes de pain à la livre deux sols six deniers, vingt deniers, & seize deniers. On supura qu'il se consommoit par jour cinq à six mille livres de viande pour la subsistance de ces troupes.

Les officiers de Police ne bornerent pas leur zèle à toutes ces opérations ; après le rembarquement des Anglois ils firent publier que tous ceux qui auroient en leur possession chevaux & autres bestiaux, meubles & effets abandonnés par les vrais propriétaires lors des mouvements des ennemis, seroient tenus de les représenter, & déposer sur la place du Calvaire ; pour être par eux reclamés sur les

preuves & les renſeignemens qu'ils donneroient, & que les perſonnes ſaiſies des autres effets provenants, tant des débris des bâtimens brûlés par les Anglois, que de leur pillage, ſeroient tenues d'en faire leur déclaration au Greffe de la Police, & de les faire porter à l'Hôtel-de-Ville ; par ces reglements on a remédié à une infinité d'abus, de larcins & de recelements, qui outre la *deſtruction des ennemis* auroient altéré encore plus particulierement la fortune des particuliers. Par-là on a dévoilé le mauvais citoyen qui avoit voulu profiter du déſordre commun pour s'approprier au préjudice des légitimes poſſeſſeurs les reſtes de la fureur & de la diſſipation des Anglois, qu'ils ne purent conſommer ou emporter.

Avant que de finir cette premiere partie de mon hiſtoire, il n'eſt pas indifférent d'entrer dans quelque détail ſur les établiſſements faits en cette ville & en ſa Vicomté, ſur ſon commerce, ſes denrées, les différents arts & métiers qui y ſont

ſont en vigueur, le titre de ſes officiers Royaux, Municipaux & de Police, leurs fonctions & conteſtations entr'eux, le nombre que j'en ai pû remarquer dans leurs exercices, & les différents objets de leur adminiſtration.

Ces établiſſements ſont, premierement, pluſieurs Bureaux où l'on perçoit divers droits. Celui du poids du Roi pour les grains, bleds, farines & autres marchandiſes, où l'on reçoit ce que l'on appelle les Droits de Coûtume & de Prévôté qui appartiennent à S. A. S. M. le duc de Penthievre, comme Seigneur Engagiſte des domaines du Cottentin.

Deuxiémement, celui des droits des offices de Prud-hommes vendeurs de cuirs, à lever dans l'étendue de la ville de Cherbourg & de ſon Port & Havre, qui doit être ouvert depuis huit heures du matin juſqu'à midi, & depuis deux heures après-midi juſqu'à cinq.

Troiſiémement, celui des droits de la Marque & Contrôle, cinquiéme en ſus ſur les cuirs.

Quatriémement le Bureau royal pour la garde, sûreté & dépôt des saisies mobiliaires en exécution de l'Edit du mois de Septembre 1674.

Outre ces quatre Bureaux, M. le marquis de Matignon, gouverneur de Cherbourg y peut faire exercer par les personnes fondées de sa procuration, & sur ses commissions particulieres, les offices de Jaugeurs & Visiteurs Royaux des poids, aulnes, mesures & brancards des moulins du Bailliage du Cottentin, St. Sauveur Landelin & anciens ressorts dont il est propriétaire, pour conserver l'ordre sur cette partie essentielle de la Police. Dans le cours de l'année il se fait des visites à ce sujet chez tous les débitans, détaillants, meuniers & revendeurs pour la correction des abus. M. de Matignon en afferme les droits, & les Commis de ses Fermiers en font l'exaction, sans autre formalité que celle expliquée par l'Arrêt du Conseil du 26 Mars 1748.

Indépendamment de ces offices, il y en a d'autres de Reformateurs des poids & mesures, établis pour

contrôler & vérifier les premieres opérations.

Le commerce de Cherbourg a plusieurs branches.

Il y a d'abord en cette ville une communauté de Drapiers, Tisserands, de draps & foulons qui est très-considérable, & qui tient un bureau particulier pour la regle de la fabrique de ses draps, leur marque & leur qualité ; ces draps sont de plusieurs espéces, il y en a de blancs fins, de teints en laine & mêlés, des draps blancs moyens, & des moyens teints en laine & mêlés, d'autres communs, des croisés & des mélinges.

Pour perfectionner cette Manufacture de draps & en augmenter le commerce, il s'est fait des assemblées de la communauté, où avec l'avis des Inspecteurs, on a délibéré sur les moyens qui pouvoient engager le Ministre à la proteger, & à y faire observer des reglements utiles.

Outre cette communauté de Drapiers, il y a beaucoup d'arts & mé-

tiers à Cherbourg ; aux Plaids de la Police, on y appelle au moins les Jurés de plus de trente corps différends ; les principaux sont les Gressiers, Merciers, Mégissiers, Tanneurs, Teinturiers, Bouchers, Boulangers & Cabaratiers. Ces derniers, sur-tout, sont en grand nombre, & ils sont tous assez occupés par la grande consommation qui se fait à Cherbourg d'eau-de-vie, de cidre & de vin, à cause de son Port & des étrangers qui y abordent.

Le beurre que l'on vend en cette ville & qui vient du pays de la Hague, dont on fait des envois partout, fait aussi un de ses objets de commerce ; il est d'une excellente qualité & fort goûté des connoisseurs. Cette denrée est si estimée, qu'elle a fait le sujet & la matiere de plusieurs reglemens de Police, tant pour la conserver dans sa pureté, que pour empêcher que les Regratiers ne s'en rendissent maîtres au préjudice du public, suivant les ordres du Conseil du 27 Novembre 1723, & les Ordonnances

de Messieurs les Intendans de Caën rendues en conséquence.

Le commerce des porcs est aussi fort considérable en cette ville, & il mérite la vigilance des officiers commis pour en examiner les vices & en punir les fraudes.

On y fabrique à une petite distance des bouteilles de verre, & autres vaisseaux, cette manufacture ainsi que celle des glaces, a beaucoup souffert de la derniere descente des Anglois par des contributions particulieres.

M. Gaulard est le Commissaire de Marine établi pour la manutention des ordres de la Cour sur ce qui concerne le service de cette partie.

L'Amirauté du Port est composée d'un Lieutenant, d'un Procureur du Roi, & d'un Greffier.

Le Juge du Quart-Bouillon ou des Traites-Foraines, est M. de l'Aubespine pere.

Le Juge du Bailliage Abbatial, est M. de Mons, distingué par son

sçavoir, & un des meilleurs Avocats de la ville.

Il y a un Colonel & un Major de la Milice Bourgeoise. M. de St. Germain a fait les fonctions de Colonel.

Il n'y a qu'un Notaire-Royal en cette ville ; il se nomme M. Nicollet, il mérite la confiance des Contractans.

Les Officiers de Police ont eu quelquefois, pour les droits de leurs charges, des difficultés avec les autres Officiers Royaux ; ceux-ci avec les Municipaux, d'autres avec les Avocats du Siége. En voici des exemples.

Le Vicomte Royal ayant disputé la préséance à M. le Cappellain, qui faisoit en 1713 les fonctions d'Avocat du Roi au Siége de Police, sous prétexte qu'il étoit en possession de délibérer le premier en cette Jurisdiction, de la même maniere que le Lieutenant Général de Police étoit en celle de déliberer le premier en Vicomté, il fut reglé

par Sentence du 9 Sept. de cette année que M. le Capellain jouiroit provisoirement de cette prérogative, & que sur le principal, les Parties se pourvoiroient au Parlement.

En 1712, il s'éleva une contestation entre le Vicomte Royal & le Maire, sur l'intitulé des délibérations de l'Hôpital ; il fut reglé par une décision de M. Guinet, Intendant de Caën, que pour en couper la racine, elles seroient dressées d'une maniere générale au nom des Administrateurs, & qu'à l'égard de l'ordre des signatures chacun signeroit sans préjudice de son rang. On peut dire que cet Intendant décida presque aussi sagement dans cette affaire que Charles-Quint (*a*) dans celle qui s'étoit muë entre deux Dames qui se disputoient le pas.

En 1737, M. de Champeaux, Procureur du Roi au Bailliage de Vallongnes faisant les fonctions de

---

[*a*] Il prononça que la plus folle des deux passeroit devant *Voy.* Méthode pour étudier l'Histoire par M. l'Abbé de St. Réal, seconde part. pag. 78.

la Police à Cherbourg à cause du décès ou l'absence des Titulaires, qui étoient M. de la Vieuville Groult & M. de Magneville, les Avocats de cette ville prétendirent être en possession d'exercer la Jurisdiction à leur place, se disant fondés sur le droit général qui l'accorde à leur état, lors de la vacance du Siége; ils protesterent que tout ce qu'ils pourroient faire devant lui en cette qualité, & devant les autres Officiers de ce Bailliage qui viendroient pour présider ne pourroit leur nuire & préjudicier.

M. de Champeaux repliqua qu'il ne sçavoit pas sur quel principe Messieurs les Avocats prétendoient l'exclure de cet exercice, puisque la Police extérieure étoit attachée au devoir de sa charge, que quoiqu'elle eut été retranchée par les Edits de création des Officiers de Police, de ses propres fonctions, elle ne lui avoit pas été ôtée en cas d'absence ou de décès de ces Officiers, l'ayant d'ailleurs administrée dans le siége supérieur du

Bailliage de Vallongnes, dont la Vicomté de Cherbourg ressortissoit.

Depuis cette contestation, plusieurs officiers de ce Bailliage y ont présidé dans les mêmes cas; en 1748 le 28 de Mai, M. de la Vallée le Loup, Avocat du Roi, Magistrat d'un mérite connu, tant par son élocution que par son érudition y vint tenir le Siége de la Police avec M. de Crueilly, alors son digne collégue, & aujourd'hui Lieutenant Général à Vallongnes. Il est vrai que M. de la Vallée le Loup unit à cette premiere charge celle de Procureur du Roi à la Police de cette derniere ville, que n'avoit peut-être pas M. de Champeaux, & que ce second titre pouvoit autoriser un dévolut de fonctions en sa faveur; on ne voit pas que les Avocats de Cherbourg lui ayent suscité aucune difficulté à cet égard, du moins je n'en ai pas connoissance.

Après ces contestations, je passe à l'étendue des fonctions de la Police dans cette ville, & sa Vicomté

qui contient au moins cinquante bonnes paroisses.

Il y a une quantité d'actes à enregistrer au Greffe de cette Police, qui est tenu par le sieur Jean-Ezechiel le Roi, pourvû aujourd'hui en titre, & qui avant ses provisions & sa reception des 10 Janvier & 1 Février 1757, l'exerçoit par commission du Siége depuis le 28 Décembre 1742 au lieu & place de M. Louis Dorange. C'est un officier d'une très-grande droiture.

Ces enregistremens ont pour objet les brevets d'apprentissage & tous les actes de communauté, les actes de société des marchands de grains & légumes, les ordres de la Cour pour les munitions & provisions des vivres militaires, les permissions de sortie & d'embarquement de grains accordées par les Ministres & les Intendans pour le service public, de la Marine, de la Compagnie des Indes, des Hôpitaux & des particuliers, les actes de visite des livres qu'on fait passer aux isles Angloises, les permissions

données aux capitaines Anglois pour vendre à Cherbourg les grains qu'ils y tranſportent avec la fixation des prix, & tous les reglemens qui ſont rendus pour la propreté, tranquillité & sûreté.

Les Juges de Police ont deux articles intéreſſants en cette Contrée qui méritent leur vigilance; l'un intéreſſe la ſanté, & l'autre le commerce d'une fabrique très-utile à la ſociété.

Celui qui intéreſſe la ſanté eſt l'admiſſion des vaiſſeaux étrangers qui ne doit ſe faire qu'avec les plus grandes précautions pour le ſalut des citoyens. Cette ville a été pluſieurs fois affligée de la peſte, j'en ai remarqué les époques; il faut donc éviter qu'elle ne retombe dans la même affliction, en ne laiſſant pas introduire au Port aucunes ſortes de denrées, marchandiſes, beſtiaux & autres animaux venans des pays où la contagion a cours; cette meſure eſt clairement expliquée dans les Ordonnances du Roi des 8 Août 1713 & 20 Juillet 1752.

Celui qui regarde le commerce d'une fabrique utile, eſt l'exportation des matieres propres à la manufacture du papier. Cherbourg eſt dans le voiſinage des iſles Angloiſes, ces matieres peuvent y paſſer facilement ; les Juges de Police peuvent & doivent empêcher cette fraude, examiner la conduite de ceux qui en font des amas, & les ſuivre dans la deſtination qu'ils en font. Par Arrêt du *Conſeil* du 18 Mars 1755, Sa Majeſté pour en prévenir le tranſport chez l'étranger, fit déſenſes à toutes perſonnes d'en amaſſer à quatre lieues près des côtes maritimes & frontieres du Royaume, à peine de confiſcation & de 3000 liv. d'amende.

Ces Officiers, outre les plaids d'appel des communautés, en tiennent de particuliers aux Foires voiſines qui s'ouvrent dans l'étendue de la Vicomté ; je ne me rappelle que deux de ces Foires, l'une qui ſe tient en la Paroiſſe de Brix le jour de St. Denis, & l'autre à St. Nazaire, où ils décident de toutes

les plaintes civiles & criminelles en fait de Police, reglent tous les troubles, punissent tous les dols, fraudes de droits & contreventions, sur les rapports des Jurés de chaque corps, qu'ils nomment quelquefois sur l'heure d'Office pour approcher plus promptement les délinquants; les cahiers de ces plaids sont en assez grand nombre, & j'en ai vû plusieurs même des années 1718, 1719, 1720, 1721, 1722 & 1724.

Ces mêmes Officiers veillent à l'administration de l'Hôpital où l'on retire les pauvres nés de la ville, & les enfants exposés ou abandonnés, & entrent à l'Hôtel-de-Ville.

Il y a des Freres Ignorantins à Cherbourg qui enseignent gratuitement la jeunesse, ils sont protégés par ces Officiers contre les insultes des écoliers & de la jeunesse, en conséquence des Ordres du Roi du 9 Juin 1743; en cette année & en 1746 il fut *fait défenses* de les troubler dans leurs exercices sous peine d'amende & de prison.

Les Lieutenans Généraux de Police ont toujours pris dans leurs actes judiciaires la qualité de premiers Juges Royaux de la ville, & l'on voit dans une longue suite d'années que ces Magistrats l'ont gouvernée avec beaucoup d'ordre & de sagesse, & y ont fait exercer une très-exacte police & discipline; la proximité que cette ville a avec les isles appartenantes aux Anglois, exige en temps de guerre leur plus grande vigilance pour examiner ce qui s'y passe, pourvoir à sa sûreté, & à l'intérêt de l'Etat; le bon ordre y est très-nécessaire en temps de paix, à cause de la multitude des étrangers qui y abordent de toute part pour leur commerce, qui en arrivant d'un long voyage de mer s'échauffent aisement par l'usage de la boisson, & se livrent à toutes les querelles qui peuvent troubler la tranquillité publique.

Ces officiers, anciennement, s'appelloient Sénéchaux & Juges Politiques avant la création des Lieu-

tenans Généraux de Police en 1699. Ils embrassoient dans leurs fonctions, non-seulement Cherbourg, mais encore Vallongnes, la Sergenterie de Tollevast, Baumont & Barfleur.

Ceux qui gererent ces charges avant 1699, & dont je n'ai pû connoître une origine plus reculée furent Messieurs de Tourraine, Poisson, Ogier, Hervieu Poisson, Heurtevent, Mangon, & Montaigu Bazan, presque tous Gentilhommes d'extraction.

Ceux qui les gérerent depuis, ou en leur absence, furent Messieurs Bois de Beaurepaire, dont aujourd'hui le neveu connu sous le nom de M. du Saussey, exerce la charge de Lieutenant Général de Police à Vallongnes avec autant de probité que d'intelligence, le Capelain, de la Vieuville Groult, M. le Pigeon de Magneville, M. de Chevreuil Metot.

Ceux qui les exercent actuellement sont, Messieurs Bourget &

Hebert Dutost, le premier est Procureur du Roi en titre, reçu & installé depuis le 21 Décembre 1737 en conséquence de ses Provisions & Arrêt de reception des 29 Novembre & 10 Décembre de la même année. Il fait les fonctions de Lieutenant Général de Police en l'absence de M. de Gourbesville, titulaire de cet Office, qui est infirme depuis plus d'un an.

M. Bourget, depuis 1737 a presque toujours été chargé en chef du poids des affaires de la Jurisdiction, à cause de l'absence du premier officier ou de la vacance de l'office.

Le second n'est autorisé à faire ses fonctions de Procureur du Roi qu'en conséquence d'une commission de M. le Procureur Général au Parlement de Rouen du 16 Janv. 1759. Ces deux officiers ont pour Ministres & Exécuteurs de leurs ordres les sieurs Revel, Commissaire de Police, & Richard Frigout, Huissier.

Messieurs les Vicomtes Royaux

ont été en grand nombre ; parmi ceux qui ont été en fonctions, on distingue M. le Seeliere, Sieur de Grimesnil, qui avoit épousé une Demoiselle Beaudrap, dont la noble famille est très-connue en ce pays, & qui étoit issue d'Heliot Beaudrap, Ecuyer Sieur de Caillemont.

Messieurs de Beaudrap, établis à Vallongnes, sortent anciennement d'un Jacques Beaudrap, Ecuyer Sieur de la Prunnerie, qui avoit épousé une Demoiselle Pinabel à Cherbourg, qui y mourut le 3 Mars 1651 pourvû de l'Office de Lieutenant Particulier de M. le Vicomte de Vallongnes, & fut inhumé en la chapelle St. Michel de l'église de cette ville ; cette Pinabel en est bienfaictrice.

Les Beaudrap de cette branche, Seigneurs de plusieurs Fiefs, des Terres de Gonneville, Malassis, Doëssé, Sotteville & autres, se sont acquis en cette Contrée l'estime publique par leurs qualités na-

turelles & acquiſes. Dans le Nobiliaire que je compoſe pour la Nobleſſe du Cottentinois, je ferai mention de cette famille d'une maniere plus particuliere, & je renvoye à cet ouvrage toutes les remarques qu'elle mérite, comme toutes celles que je me propoſe de faire ſur les autres Maiſons du pays.

Le Vicomte actuel eſt M. d'Abdouden qui a épouſé Mademoiſelle de Grimeſnil, & qui eſt un très-digne Magiſtrat.

Les trois Echevins ſont, Meſſieurs de l'Aubeſpine fils, Deſeſſarts Longpré, & [illegible] dont le choix a été fort approuvé du public.

Les Avocats qui poſtulent aux Juriſdictions de cette ville ſont, Meſſieurs Fourdrey, Hebere l'aîné, & Dutoſt, Mignot de Préval, & quelques autres dont les noms ſont échappés de mon ſouvenir.

Je reſerve mes obſervations ſur le pays de la Hague & les nobles Familles qu'il renferme, au Traité que j'annonce; celles des illuſtres

Gigaut, des Biville & autres m'en fourniſſent beaucoup.

Il ne me reſte plus pour achever ce corps d'Hiſtoire dont je viens de remplir la premiere Partie, que de fournir une Analiſe des Priviléges de cette ville, qui forment l'objet de la ſeconde, pour prouver, ainſi que je l'ai avancé dans ma Préface, que ſi ces Priviléges lui ont été accordés, c'eſt qu'elle s'eſt toujours défendue par ſes propres habitans, qui en tout tems, tant de jour que de nuit, en cas de guerre, comme en cas de paix, ont fait le guet & garde à leurs frais, ſe ſont fournis toutes les munitions de bouche, ont combattu & repouſſé les attaques des ennemis, & épargné par-là au Roi & à l'Etat les frais d'une groſſe garniſon qu'on ſeroit obligé d'y entretenir pour la ſûreté de la navigation & la conſervation du commerce; c'eſt parce que cette ville ne s'eſt jamais démentie de ſon zèle, de ſa fidélité, & de ſon

affection au service des Rois de France, sous quelque domination qu'elle ait passé, quand elle a pû en secouer le joug ; c'est enfin à cause de la continuité de ses services militaires.

Tous nos Historiens, & particulierement Polydore Vergile, qui a vécu en Angleterre, & en a fait l'Histoire, louent en différens passages la constance des habitans, & leur défense dans la Forteresse, comme celle d'autant de nouveaux Césars qui avoient suivi l'exemple de leur Fondateur.

Fin de la premiere Partie.



SECONDE PARTIE.

Privilèges de la Ville de Cherbourg, depuis LOUIS *XI. jusqu'au regne de* LOUIS *XV.*

LA premiere Charte qui me soit connue, est celle de Louis XI du 6 Février 1464.

Charte de Louis XI. du 6 Février 1464.

Par cette Charte, ce Prince pénétré des remontrances à lui faites par la ville, qu'étant située sur la mer, elle a été continuellement en péril vis-à-vis des Anglois, étant l'une des Places du pays & duché de Normandie qu'ils avoient le plus de desir d'avoir & de surprendre, que pour éviter cette surprise, elle est obligée de faire continuellement guet & garde de nuit & de jour, comme elle a toujours fait, depuis qu'elle est confiée à sa propre fidélité, de tenir harnois & autres habillemens de guerre, qu'elle a été

totalement détruite à l'occasion des guerres passées, en ruine & décadence, ce Prince, dis-je, pénétré de la force de ces remontrances, & considerant d'un autre côté de quel préjudice seroit à l'Etat la perte de cette ville, lui octroye la Franchise *des Tailles, Aides, Impositions, Quatriéme, & de toutes charges quelleconques, qui doresnavant seroient mises par lui & ses successeurs sur la Normandie, en quelque maniere, & pour quelque cause & occasion que ce fut.*

La jouissance de ces exemptions étoit bornée par cette Charte à la clôture & fermeture de la ville.

Charles VIII 1483. La seconde, est celle de Charles VIII, donnée en l'année 1483.

Ce Prince y loue la grande & bonne *loyauté* que la ville a toujours montrée envers la Couronne de France, & pour qu'elle soit plus portée que jamais à se garder, & resister, comme elle a fait par le passé, à toutes les entreprises des ennemis, qui desirent beuacoup de

la surprendre, il confirme les mêmes Priviléges que son pere lui a accordés.

La troisiéme Charte est celle de Louis XII du 14 Juillet 1498 ; il y fait un semblable éloge de l'amour, fidélité & obéissance de cette ville, qu'elle a toujours eu envers ses prédécesseurs, & il y confirme ces Franchises.

Louis XII. 14 Juillet 1498.

La quatriéme, est celle de François I du mois de Juillet 1519, elle porta la même confirmation, & sur les mêmes motifs ; mais lorsque la ville en requit l'enregistrement à la Chambre des Comptes de Paris, elle voulut faire certaines restrictions, & entr'autres celle que les habitans, leurs femmes, enfans & domestiques ne pourroient jouir de ces exemptions à leurs demeures dans la campagne & hors l'enclos de la ville ; les habitans voyant bien que cette restriction leur étoit d'une grande conséquence, présenterent une Requête au Roi, pour le supplier d'en ordonner autrement ; le

François I. Juillet 1519.

Roi leur octroya cette grace, c'est ce qui donna lieu à la Charte de 1520, & c'est la cinquiéme Charte.

Dans cette Charte, on remarque que les habitans fondoient leurs remontrances au Roi, sur ce que, s'ils n'avoient pas la liberté de jouir avec franchise des biens de la campagne hors l'enclos de la ville, ils seroient tenus de l'abandonner, parce que sans cette jouissance, eux, leurs femmes & enfans ne pourroient être alimentés & subvenir à leurs nécessités & vivres, & que les campagnes leur étoient nécessaires pour y retirer leurs femmes & leurs enfans en temps de guerre.

Ces considérations, & celles inserées dans les premieres Chartes, déterminerent *François* I à donner à leurs Franchises plus d'extension que ses prédécesseurs, & sur le fondement que le Parlement de Rouen l'avoit préjugé à leur profit, dans quelques contestations qu'ils avoient eu avec des habitans des Paroisses voisines; ils en rapportoient des Arrêts.

Les habitans de Cherbourg préſenterent les Lettres de la nouvelle conceſſion à la Chambre des Comptes pour faire procéder à leur enregiſtrement. Cette Chambre y procéda ſans aucune difficulté, ſon Arrêt eſt du 5 Septembre 1520. 5 Septemb. 1520.

Ils les préſenterent pareillement au Bureau des Finances de Caën pour les y faire enregiſtrer; il fut pourvû à cet enregiſtrement le 8 Décembre 1520. 8 Décembre 1520.

La ſixiéme, eſt celle du même Roi François I du mois de Décembre 1532, par laquelle il décharge les bourgeois de Cherbourg nommement du droit de *Subvention*. Décembre 1532.

La ſeptiéme, eſt celle de Henri II du mois de Décembre 1547, par laquelle ayant égard à la même fidélité & obéiſſance, & à leurs armemens & équipemens de munitions, accouſtremens* de guerre, à leur guet & garde continuelle, tant de jour que de nuit pour la tuition & défenſe de la Place, qui tourne à la ſûreté du pays du Royaume, Henri II. Décembre 1547.

* On rapporte ici les propres termes de la Charte.

il confirme leurs mêmes priviléges.

Cette Charte a été enregiſtrée en la Chambre des Comptes.

Charles IX. Juin 1562. La huitiéme, eſt celle de Charles IX du mois de Juin 1562, par laquelle il confirme pour les mêmes cauſes en leur faveur les Chartes précédentes, en y rappellant même celle de François II expédiée au mois d'Août 1560, qu'il dit être égarée.

Henri III. 3 Sept. 1576. La neuvième, eſt celle de Henri III du 3 Septembre 1576, par laquelle il confirme pareillement leurs Priviléges, eu égard à leur fidélité à la Couronne, à la ſituation de la ville, à ſon expoſition à la deſcente des Anglois, à leur armement & équipement, avituaillement(a), & à leur guet & garde, tant de jour que de nuit.

Henri IV. 1594. La dixiéme, eſt celle de Henri IV, portant confirmation ſur les mêmes motifs, & ſur ce que durant les guerres & troubles, les habitans avoient reſiſté à toutes les entrepriſes des ennemis *& rebelles, ce qui a ſervi pareillement à la ſûreté du pays & du Royaume.*

[a] Telle eſt l'expreſſion de la Charte.

La onziéme, est celle du mois d'Octobre 1613, par laquelle Louis XIII, confirme les mêmes exemptions, & ajoute celle *des droits de Gabelle.* Louis XIII. Octob. 1613.

La douziéme, présente des Lettres-Patentes de Louis XIII, portant injonction à la Cour des Aydes de Rouen & aux Trésoriers de France à Caën, de faire jouir ces habitans de leurs Priviléges. Louis XIII. Août 1634.

La treiziéme, est la Charte de Louis XIV du mois d'Août 1653, par laquelle il les confirme sur les mêmes considérations de ses prédécesseurs, & pour leur donner moyen de surpporter les grandes charges, à cause du guet & garde, & conservation de la ville ; *ce qui évite les frais d'une garnison.* Louis XIV. Août 1653.

Cette Charte fut enregistrée à la Cour des Aydes de Normandie, suivant l'Arrêt du 10 Juin 1664. 10 Juin 1664.

La quatorziéme, est une autre Charte de Louis XIV du mois de Mai 1678, par laquelle il réïtere cette même confirmation, sur les services de ces habitans en différens Louis XIV. Mai 1678.

temps, & eu égard à l'importance de Cherbourg par rapport à sa situation & au voisinage de Portsmouth.

Outre ces quatorze Chartes, j'ai recueilli les principalles dispositions des Arrêts du Conseil, & de la Cour des Aydes de Rouen, qui ont trait à ces Privilèges, & à d'autres immunités.

4 Mars 1634. Le premier du 4 Mars 1634 est un Arrêt du Conseil qui les décharge des droits d'entrée, tant sur les mollues vertes & seches, qu'harangs, & tous autres poissons de leur pêche, défend au Fermier des cinq grosses Fermes de les inquieter pour raison de ce, à peine de tous dépens, dommages & intérêts.

18 Déc. 1634. Le second, est un Arrêt de cette Cour des Aydes du 18 Décembre 1634, rendu entre ces habitants & les paroissiens de Tour-la-ville, qui confirme les premiers dans le droit de labourer & faire valoir avec exemption, leurs héritages aux lieux où ils sont situés.

25 Août 1635. Le troisiéme est un Arrêt du Conseil du 25 Août 1635, qui les dé-

charge d'une taxe de 1000 liv. pour le *salpêtre*.

Le quatriéme, du 14 Novembre 1640 est un autre Arrêt du Conseil qui les décharge de deux autres taxes, avec défenses de les comprendre à l'avenir en celles qui seront faites pour la Généralité de Caën. 14 Novem. 1640.

Le cinquiéme, du 19 Août 1637, est celui qui les décharge envers l'Ajudicataire général des cinq grosses Fermes du payement de 16 sols par baril de sel entrant en la ville, avec défenses à ses successeurs de prétendre ce droit. 19 Août 1637.

Le sixiéme, du 20 Septembre 1644, est un autre Arrêt du Conseil qui les confirme en leurs priviléges. 20 Sept. 1644.

Le septiéme, du 14 Janvier 1655, qui les décharge des taxes de 1800 l. & autres pour leur cotte-part de l'imposition de l'ustencile, & en ordonne le rejet sur l'Election de Vallongnes. 14 Janvier 1655.

Le huitiéme, du 18 Juillet 1658, est un Arrêt rendu entre les habitans de Cherbourg & Gran-ville d'une part, & Charles Fleury, Fer- 18 Juillet 1658.

mier de la ſubvention ſur les vins, cidres, bieres & poirés, qui les maintient en leur exemption de ladite ſubvention, & les décharge du payement des droits ſur les denrées qui ſeront par eux conſommées dans l'enclos de ces villes.

1 Septemb. 1660. Le neuviéme, du 1 Septembre 1660, eſt un autre Arrêt du Conſeil rendu contradictoirement entre les habitans de Cherbourg, & le Fermier Général des Aydes, par lequel S. M. ſans avoir égard à l'Arrêt du 2 Juin 1660, ordonne que celui du 18 Juillet ſuivant ſera exécuté, les décharge des droits d'entrée de 25 ſ. par muid de vin, 12 ſ. 6 den. par muid de cidre, & 3 ſ. 3 den. par muid de poiré.

25 Nov. 1669. Le dixiéme, du 25 Novembre 1669, eſt l'Arrêt qui les confirme en l'exemption des droits de Gabelle, *à la charge de ſe ſervir pour leurs menues ſalaiſons des ſels blancs qui ſe fabriquent dans les marais de* Croiſſy.

4 Août 1674. Le onziéme, du 4 Août 1674, eſt un autre Arrêt qui les maintient en la franchiſe du Franc-aleu, &

franche-bourgeoisie, conformement aux Lettres - Patentes du mois d'Août 1653, & les décharge de toute taxes faites & à faire pour raison de ce, & pour raison *des Fiefs, Terres, autres biens, & droits nobles par eux possédés (a)*, & des poursuites pour les obliger à donner leurs déclarations des héritages en Franc-aleu & franche bourgeoisie pour la confection du papier Terrier.

Le douziéme, est un Arrêt de la Cour des Aydes de Rouen entre le Fermier des Aydes & les habitans, qui ordonne qu'ils fourniront seulement leurs déclarations au Bureau du Faux-bourg, des boissons qu'ils feront entrer en la ville, cet Arrêt est daté du 6 Février 1676. *6 Février. 1676.*

Le treiziéme, est un Arrêt du Conseil du 15 Février 1681, qui ordonne qu'il sera fait un Rôle de tous les habitans originaires de la *15 Février. 1681.*

[a] Cette décharge de taxes pour raison des fiefs, biens & droits nobles, ne peut avoir d'autre principe que le titre, le privilége & le caractere de la noblesse dont Charles le Mauvais les a tous décorés en considération de leurs services, comme je l'ai ci-devant remarqué.

ville, & que les particuliers y compris, pourront faire valoir les héritages à eux appartenans dans les Paroisses de Tour-la-ville, Octeville, Equeurdreville, Hainneville, Flottemanville, Martinvast & Noainville, sans payer aucunes tailles; avec défenses aux Collecteurs de les y imposer, à peine de 300 livres d'amende & de tous dépens, dommages & intérêts.

5 Juillet 1684. Le quatorziéme, est un autre Arrêt du Conseil rendu entre les habitans de la Paroisse d'Octeville d'une part, Nicolas Girard, Pierre Postel, Jacques Avoine & Conforts, originaires de la ville de Cherbourg, d'autre part, qui déboute les premiers de leur demande, en condamnation de la taille contre ces derniers, ordonne l'exécution de l'Arrêt du Conseil du 15 Février 1681, & de l'état arrêté en conséquence, qui comprend tous les originaires; ordonne en conséquence que les sommes payées par les sieurs Girard & autres, pour le premier Quartier de la taille à laquelle ils ont été imposés à Octeville en 1684 leur

seront rendues, & qu'à cette fin, imposition en sera faite avec la taille dûe par cette Paroisse en l'année 1685.

En 1722, les habitans obtinrent des Lettres-Patentes qui les maintinrent dans leur privilége d'user du sel blanc des Marais du Croissy pour leur consommation & menues salaisons, suivant l'Art. 53. du titre 14. de l'Ordonnance du mois de Mai 1680, & en outre leur accorderent la faculté de se servir du même sel selon leur usage pour leurs grandes salaisons, ordinaires & extraordinaires, sous les restrictions y contenues.

Arrêt du 26 Septembre 1721. & Lettres-Patentes du 29 Mai 1722.

Je n'ai pas découvert d'autres titres plus nouveaux ou plus anciens; il peut y en avoir quelques autres. Je les ignore, ceux qui en ont connoissance me feront plaisir de me faire part de leurs dispositions; mais ceux dont je viens de rapporter la substance me suffisent pour établir la juste opinion que nos Rois & leurs Cours Souveraines ont eu de la fidélité, & des services des habitans de Cherbourg.

FIN.

APPROBATION.

J'Ai lû par l'ordre de Monseigneur le Chancelier, un Manuscrit intitulé : *Histoire de la ville de Cherbourg & de ses Antiquités*, par Madame Retau Dufresne, & j'ai crû que l'impression en pouvoit être permise. A Paris, ce 2 Sept. 1759. *Signé* DUPUIS.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE. A Nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra ; SALUT, notre amée, *Madame Retau Dufresne*, Nous a fait exposer qu'elle désireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre : *Histoire de la ville de Cherbourg & de ses Antiquités* : S'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Permission pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposante, Nous lui avons permis & permettons par ces présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter partout notre Royaume pendant le tems de *trois* années consécutives, à compter du

jour de la date des. préſentes. FAISONS défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance. A la charge que ces préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris dans trois mois de la date d'icelles, que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caractéres, conformement à la feuille imprimée attachée pour model, ſous le contre-ſcel des préſentes, que l'Impétrante ſe conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, qu'avant de l'expoſer en vente, le Manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage ſera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur DE LA MOIGNON, & qu'il en ſera enſuite remis deux exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur DE LA MOIGNON : le tout à peine de nullité des préſentes. DU CONTENU deſquels vous Mandons & enjoignons de faire jouir ladite Expoſante & ſes ayans cauſes pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS qu'à la copie des préſentes qui ſera impri-

mée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, foi doit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huiffier ou Sergent, fur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & néceffaires, fans demander autre permiffion, & nonobftant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires. CAR tel eft notre plaifir : DONNÉ à Verfailles le dix-neuviéme jour du mois d'Octobre, l'an de grace mil fept cent cinquante-neuf, & de notre Regne le quarante-cinquiéme. Par le ROI en fon Confeil.

LE BEGUE.

Regiftré fur le Regiftre XVme. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 3133. fol, 32. conformément au Reglement de 1723. qui fait défenfes à toutes perfonnes de quelques qualités & conditions qu'elles foient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, foit qu'ils s'en difent les Auteurs ou autrement; & à la charge de fournir à la fufdite Chambre neuf exemplaires prefcrits par l'Article 108. du même Reglement. A Paris ce 4 Janvier 1760.

G. SAUGRAIN, Syndic.

De l'Imprimerie de BALLARD, rue Saint-Jean-de-Beauvais, à Sainte-Cécile 1760.







